

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS







et

RAPPORT SUR L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Table des matières

Mot du	président	4
Préside	ent et collaborateurs CNAV à fin 2019	5
Préside	ent et collaborateurs Cofida SA à fin 2019	6
1. 0	RGANISATION	7
1.1	Membres	7
1.2	Organes	9
1.3	Structure interne	11
2. A	CTIVITÉS	13
2.1.1 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2.	1.1.1 Suppression des droits de douane sur les produits industriels 1.1.2 Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échang 1.1.3 Politique agricole 2022	14141416171721 r piétons21 iculture .21 zooties21242429293032
2.	1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel	35

2.2 Secteur conseil & formation	38
2.2.1 Formation	38
2.2.1.1 Groupes de vulgarisation	38
2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise	
2.2.1.3 Groupes AGRIDEA	
2.2.1.4 Enseignement agricole	
2.2.1.5 Cours interentreprises	
2.2.2 Gestion	
2.2.3 Production biologique	
2.2.4 Production végétale et écologie	
2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)	45
2.2.4.3 Volet qualité 2	
2.2.4.4 Volet réseau	
2.2.4.5 Jachères florales	
2.2.4.6 Projet Qualité du paysage	
2.2.4.7 Gestion des estivages	
2.2.4.8 Journée AGRO-FRIJ/CNAV le 12 septembre 2019	
2.2.5 Production animale	
2.2.6 Économie familiale et diversification	
2.2.6.1 Cours de formation continue 2019/2020, groupes de paysanne 2.2.6.2 Diversification	
Secteur Assurances 2.3.1 Fondation Agrisano 2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA 2.3.3 Assurance globale	52 52
2.3.4 Dépannage agricole	
2.3.5 Agrisano Prevos	
2.3.6 Emmental assurances	
2.3.7 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.	
3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 20	
3.1 Structure agricole neuchâteloise	56
3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise	59
3.3 Commentaires par branches	
3.3.1 Production laitière	
3.3.2 Bilan agricole en quelques mots	64

Mot du président

L'année 2019 est peut-être un tournant pour le futur de notre agriculture. En effet, on ne peut ignorer l'impact des manifestations contre le réchauffement climatique sur les décisions pour la politique agricole 2022+. Les résultats du renouvellement des autorités fédérales de l'automne 2019, où les Verts ont fortement progressé, sont l'un des premiers signes de changement de notre société pour les quatre années à venir. Il va falloir composer avec cette nouvelle donne et l'on remarque que presque tous les partis politiques ont intégré dans leur programme l'écologie comme une de leurs priorités.

Bien que l'agriculture fasse déjà beaucoup pour la biodiversité, la détention des animaux, les économies d'énergie, la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et des antibiotiques, la pression politique risque de nous imposer des modes de production encore plus contraignants qui vont augmenter les coûts de production et pourraient diminuer les rendements. Sera-t-il possible de répercuter ces coûts sur le prix de vente ? Sera-t-il toujours possible de produire 60 % des besoins en nourriture du pays ?

Un défi très important attend les organisations agricoles : il s'agira de mettre en valeur, d'expliquer et de transmettre à nos concitoyens « citadins » les buts sous-jacents au travail de la profession (les tenants et les aboutissants de la politique agricole). Cette tâche ne va pas de soi. En effet, la perception de l'agriculture par la population est parfois bien éloignée des réalités du terrain. Preuve en est, le nombre d'initiatives que le monde agricole devra combattre : deux initiatives qui veulent interdire l'utilisation de produits phytosanitaires, une autre qui veut réduire drastiquement le nombre d'animaux détenus dans les élevages et la dernière qui paralyserait les constructions agricoles. On peut se demander quel est le but final des initiants, quelle est leur vision de notre agriculture ? Ils n'ont aucune approche globale et ne se rendent pas compte des conséquences directes ou indirectes que peuvent avoir ces initiatives sur la gestion de nos exploitations.

Pour garder notre destin en main, nous devons être unis, cohérents et solidaires, afin de convaincre la population que l'agriculture remplit son rôle nourricier tout en préservant les ressources de façon durable.

Pour finir, je remercie les collaborateurs de la CNAV, les agriculteurs, les viticulteurs et les autorités cantonales qui permettent à la Chambre d'agriculture et de viticulture de remplir sa mission.

Stéphane Rosselet

Président et collaborateurs CNAV à fin 2019

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet (président)



Yann Huguelit (directeur)



Cyril Perrenoud



Denis Sauthier



Marie-Ange Guenat



Justine Derendinger



Sarah Isler



Josée Sandoz



Elvina Huguenin



Christelle Oppliger



Laetitia Balossi



Myriam Maridor



Emilie Fragnière



Steven Siegenthaler



Melinda Oppliger



Armelle von Allmen



Aloïs Cachelin



Quentin Morel



Jonathan Amstutz



Marc Kury

Président et collaborateurs Cofida SA à fin 2019

Cofida SA



Yann Huguelit (président)



Philippe Humberset (directeur)



Thérèse Guyot



Myriam Ofsky



Alexandre Sahli

Remerciements

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de Neuchâtel – Vins et Terroir par leurs collaborateurs et chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Sébastien Cartillier et ensuite Johannes Rösti et M. Yann Künzi, sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et à son directeur M. Gilles Aeschlimann pour notre partenariat en matière de formation professionnelle.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. A ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est, et devient de plus en plus, capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, directeur

1. ORGANISATION

1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

Art. 5: L'association se compose des membres qui sont :

- Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.
 - Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.
 - Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.
- 2. Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.
- 3. Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.

Art. 13: L'assemblée est composée des membres de la CNAV.

Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.

Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à CHF 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que CHF 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de CHF 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV. Pratiquement, en 2019 c'est CHF 8.-/ha qui ont été facturés aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Landi Région Neuchâtel SA	Mme Cinzia Vouga et M. Yann Bonjour	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. André Haussener	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. Bastian Droz	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Thierry Grosjean	73
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vignerons- encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Frédéric Renevey	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Louis-Philippe Burgat	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	Mme Corinne Haesler	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Laurent Borioli	449
Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	M. François Duc	471
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Christian Girardin	22
Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Jean-François Bühler	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Pascal Truong	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via cinq canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet www.cnav.ch.
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Le comité et le comité directeur

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socioéconomique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. A noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2016, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2020.

Type Nbre sièges		2019	2020	Cd
Membres				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	
Production laitière et élevage	4	M. Frédéric Jacot M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner M. Romane Botteron	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christophe Tanner M. Romane Botteron	X
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	Х
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	Х
Commerce	1	M. Christian Bugnon	M. Rémy Baud	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	Х
Sous-total	23			6
Invités permanent	s			
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Gilles Aeschlimann	M. Gilles Aeschlimann	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	Х
Total	27			8

Cd : comité directeur

^{* :} vice-présidence CNAV

La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)

Les membres de la commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscription dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

La commission travaille régulièrement pour l'amélioration de la formation agricole. Elle a notamment travaillé sur l'élaboration d'une charte pour formateurs et apprentis afin d'éviter des problèmes et de mener à bien la formation. La charte sera finalisée en 2020 et transmise aux formateurs en 2021.

L'enseignement numérique est aussi un point débattu avec les membres de la commission, afin de donner une légitimité plus forte lors de la mise en place d'une telle nouveauté.

Fonction	Membres CCFA	Commission d'examen	Districts
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	Х	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	Mme Isabelle Matthey		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	X	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	Х	Directeur CNAV
Invité	M. Gilles Aeschlimann	Х	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2019/20 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80 %	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller agricole	90 %	18.08.08	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller agricole Enseignant EMTN	100 %	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	85 %	01.05.15	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60 %	05.03.12	
Derendinger Justine	Employée de commerce	Secrétaire, gérante du marché de bétail	80 %	13.05.13	
El Hayek Audrey	Ingénieur agronome HES	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40 %	02.09.13	30.09.19
Fragnière Emilie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100 %	10.12.18	
Guenat Marie- Ange	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole	100 %	01.09.19	
Huguenin Elvina	Employée de commerce	Secrétaire	60 %	21.01.19	
Isler Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	40 %	25.10.10	
Kury Marc	Ingénieur agronome HAFL	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60 %	14.08.17	
Maridor Myriam	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40 %	19.08.19	
Morel Quentin	Ingénieur agronome HAFL	Gérant ANAPI	60 %	01.09.17	
Oppliger Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	60 %	01.05.17	
Oppliger Melinda	Ingénieur agronome HAFL	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40 %	01.11.14	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50 %	01.01.03	
Sauthier Denis	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	100 %	17.06.19	

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Siegenthaler Steven	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	50 %	13.08.18	
von Allmen Armelle	Bachelor en Food science & Management	Conseillère agricole Enseignante EMTN	70 %	01.10.17	

2. ACTIVITÉS

2.1 Secteur promotion professionnelle

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2019, les 22 février, 13 juin, 4 octobre et le 13 décembre. Le comité directeur a siégé 2 fois : le 14 février et le 2 septembre. L'assemblée générale s'est tenue le 15 mars 2019 à Neuchâtel avec, pour la cinquième année consécutive, l'assemblée de l'ANAPI en première partie.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et du comité directeur en 2019 et début 2020.

Thématiques fédérales

- Suppression des droits de douane sur les produits industriels (2.1.1.1)
- Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange (2.1.1.2)
- Politique agricole à partir de 2022 (2.1.1.3)
- Plan sectoriel des surfaces d'assolement
- Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air
- Modification de l'ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux

Thématiques cantonales

- 2^e concours du Gruyère AOP neuchâtelois (2.1.1.4)
- Rencontre développement du Gruyère bio (2.1.1.5)
- Accompagnement du projet de refonte de la route et du rail entre les Ponts-de-Martel et La Corbatière
- Mise en valeur des candidats aux élections d'octobre 2019 (2.1.1.6)
- Accompagnement du sinistre au Val-de-Ruz du 21 juin 2019 (2.1.1.7)
- Révision partielle de plan directeur concernant les chemins pour piétons (2.1.1.8)
- Accompagnement de la commission agricole du parc du Doubs
- Dérogations dues à la sécheresse et aux campagnols 2019
- Traitement des demandes de modifications de la SAU
- Crédit agricole et modification de la Loi sur la promotion de l'agriculture (2.1.1.9)
- Intégration de l'émolument déchets carnés et taxes sur les épizooties (2.1.1.10)
- Gestion de la faune et dégâts de sangliers (2.1.1.11)

Thématiques internes

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2019.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive malgré des changements.
- Beau succès des diverses manifestations durant l'année 2019.

2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

2.1.1.1 Suppression des droits de douane sur les produits industriels

Juste avant son départ du Conseil fédéral, Johann Schneider-Ammann a mis en consultation un projet de suppression unilatérale de tous les droits de douane encore existants sur les produits industriels. Bien que ceci ne concerne pas les produits agricoles, la CNAV s'y est opposée pour différentes raisons dont les principales sont le refus de caractère unilatéral de la mesure, la perte financière nette pour la Confédération, la faiblesse de gain pour les consommateurs, mais surtout la crainte que l'agriculture ne se retrouve à l'avenir encore plus sous pression dans le cadre des négociations économiques.

En effet, elle deviendrait de facto la dernière monnaie d'échange possible. Suite à la consultation officielle, le Conseil fédéral a décidé de maintenir son projet et cette question sera traitée par le Parlement durant l'année 2020.

2.1.1.2 Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange

Suite à un rapport de l'Office fédéral de la justice, le Conseil fédéral s'est vu contraint de modifier sa pratique en matière d'adoption de traités internationaux. Ainsi, depuis 2016, il ne peut plus considérer qu'un accord, dont les dispositions sont comparables à d'autres accords déjà conclus, ne soit pas soumis au référendum facultatif.

Souhaitant revenir à l'ancienne pratique et à la souplesse qu'elle offrait, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi relatif à l'approbation des accords de libre-échange et l'a mis en consultation à la fin de l'année 2018. Considérant que les trois mois de délai référendaire ne signifiaient pas un risque mortel pour les négociations internationales à venir et surtout que le peuple devait garder un droit de regard sur les futurs accords de libre-échange, la CNAV s'est opposée à cette proposition de nouvelle loi.

2.1.1.3 Politique agricole 2022

Afin de pouvoir dialoguer avec le nouveau chef du DEFR, Guy Parmelin, et d'essayer de connaître ses grandes options pour le futur de la politique agricole, une rencontre a été organisée le 27 mai à Grange-Verney. Plusieurs membres de son équipe dirigeante étaient également présents dont Bernard Lehmann alors encore directeur de l'OFAG. Une cinquantaine de représentants de l'agriculture romande ont ainsi eu l'occasion d'aborder différentes questions réparties en thématiques principales : la PA 2022+, les accords de libre-échange, les initiatives populaires et la réorganisation d'Agroscope. La discussion s'est bien déroulée et le Conseiller fédéral s'est montré très ouvert à la discussion, même s'il faut reconnaître que le format de la rencontre, avec autant de personnes présentes, n'est pas le plus propice pour obtenir de grandes révélations.

Suite au renvoi au Conseil fédéral de la Vue d'ensemble par le Conseil national en juin 2018, le Gouvernement a décidé de séparer l'évolution de la politique agricole de la question de la protection à la frontière. Ainsi, un projet de PA 2022+ a été mis en consultation le 14 novembre et se concentrait sur l'évolution des mesures de soutien interne en n'abordant que de manière marginale les points liés à la protection à la frontière. Ceci ne veut en revanche pas dire que l'idée de signer de nouveaux accords de libre-échange pouvant comprendre l'agriculture est abandonnée, mais le rôle de la politique agricole n'est plus d'anticiper d'éventuels futurs accords.

La position de la CNAV (en italique) a été adoptée lors de deux rencontres le 28 et 31 janvier et portait notamment sur les points suivants :

Marchés agricoles:

Transfert d'une partie de la prime de transformation en fromage (-2 cts/kg) à la prime de non-ensilage (+3 cts/kg)

Soutien

Passage des AOC viticoles à un système AOP-IGP

Refus de la mesure, car il reste trop d'inconnues

Attribution des contingents d'importation par mise aux enchères

Refus de modifier un système qui a fait ses preuves

Suppression de plusieurs mesures d'allégement du marché

Refus de modifier un système qui a fait ses preuves

Assurance-récolte mentionnée dans le rapport, mais sans proposition concrète

Introduction d'une base légale permettant la mise en place d'un tel système

Certains problèmes structurels des marchés agricoles sont mentionnés dans le rapport, mais sans proposition concrète

Renforcement de l'octroi de la force obligatoire aux organisations de branche et de producteurs (conditions moins restrictives, possibilité de définir des prix minimaux, possibilité de définir la qualité requise, etc.)

Paiements directs:

Conditions d'octroi:

Brevet comme formation minimale

CFC ou brevet de paysanne comme base

Couverture sociale pour le conjoint

Refus, car ceci est une affaire privée

Renforcement des PER

Refus d'y intégrer la loi sur la protection des eaux afin d'éviter les doubles peines et maintien du Suisse-Bilanz actuel

Type de contributions :

Agriculture géospécifiée (fusion de la qualité paysagère et des réseaux, cofinancement cantonal de 30 %)

Refus, car ceci n'est pas une simplification administrative et maintien du cofinancement cantonal à 10 %

Nouvelle contribution à l'exploitation

Refus, car ceci n'est pas lié à une prestation

Deux systèmes possibles pour les contributions à la biodiversité

Maintien d'un seul système

Développement de nouvelles contributions au système de production

Refus de la mesure

Suppression des limites actuelles et introduction d'un plafond de CHF 250'000.- par exploitation

Maintien de la limite par UMOS, de la dégressivité des paiements directs

Suppression des soutiens pour le logement

Refus

Stratégies agricoles régionales : participation financière de la Confédération

Refus du principe des stratégies agricoles régionales

Droit foncier rural:

Modification des règles en matière d'emption et de préemption

Elargissement des possibilités de financements externes

Assouplissement de la charge maximale

Refus d'ouvrir la LDFR

Bail à ferme agricole :

Logement du fermier au loyer usuel

Assouplissement des garde-fous contre les fermages surfaits

Refus d'ouvrir la LBFA

Si, dans une large mesure, les positions de la CNAV et de l'USP se sont rejointes, il faut noter principalement une divergence. Il s'agit notamment de la question du transfert d'une partie du soutien à la transformation fromagère en faveur de la prime de non-ensilage. Ceci est, en fait, une vieille demande de la CNAV qui estime que la pérennité et la transparence de la prime de non-ensilage est meilleure.

2.1.1.4 2^e concours du Gruyère AOP neuchâtelois

En date du 20 juin 2019, la CNAV, en collaboration avec l'IPG et NVT, a mis en place pour la deuxième année le concours du Gruyère AOP de Neuchâtel. Pour le canton de Neuchâtel, le Gruyère AOP est un produit phare de notre agriculture, avec une valeur ajoutée à tous les échelons. Cette première sélection s'inscrit dans une vision à long terme de promotion de notre fromage, mais aussi d'information sur la qualité supérieure de notre produit, de par la typicité de notre relief qui confère une flore riche en espèces pour alimenter le bétail. Afin de faciliter le travail, les taxateurs agréés de l'interprofession du Gruyère AOP ont défini les fromageries qui ont obtenu plus de 19 points en moyenne sur 20 durant une année. Une fois cette présélection faite, le jury, composé de journalistes, de restaurateurs, de conseillers nationaux et d'acteurs du marché, a pu se déterminer sur le gagnant du Gruyère AOP pour l'année 2019. Pour cette deuxième édition, c'est M. Adrien Pagnier de la fromagerie Duo-Vallon/les Bayards qui a remporté le concours.



MM. Christophe Magne IPG, Jean-Pierre Gfeller président de la société Duo-Vallon, Adrien Pagnier fromager et Yann Huguelit CNAV.

2.1.1.5 Rencontre développement du Gruyère bio

La CNAV s'est fortement engagée dans la création de valeur ajoutée notamment par la mise en commun de lait de fromagerie pour du Gruyère AOP Bio qui sera effective dès le 1er janvier 2020. Les délégués de l'interprofession du Gruyère ont accordé des volumes de Gruyère bio pour, d'une part, la fromagerie des Sagnettes et, d'autre part, la fromagerie de Chézard. Au total, la valorisation de presque un million de litres de lait seront estampillés Gruyère AOP Bio permettant, par la même occasion, de valoriser du lait en Gruyère traditionnel pour les sociétés qui comptaient des producteurs Bio parmi elles. Même si cette mise en commun occasionne des transports, force est de constater qu'à l'échelle Suisse ou mondiale, la résultante est insignifiante. Nous nous réjouissons de cette chance et travaillons pour que les producteurs du canton de Neuchâtel soient prêts afin de saisir de nouvelles opportunités de marché.

2.1.1.6 Mise en valeur des candidats aux élections d'octobre 2019

Dans le cadre des élections fédérales, la CNAV a souhaité innover en envoyant à tous les candidats une enquête portant sur une quinzaine de questions en lien avec l'agriculture. Ce document nous a permis de mettre en valeur le profil "agricole" des candidats à l'aide de 6 axes permettant d'élaborer une mise en valeur graphique. Les 6 objectifs formulés sont les suivants :

Taux d'auto-approvisionnement élevé : les candidats souhaitant une augmentation du taux se situent donc aux extrémités du graphique tandis que les candidats qui la refusent se situent au centre.

Renforcer la fonction productrice de l'agriculture et la rétribution par la vente de produits : les candidats souhaitant un renforcement de cette fonction se situent à l'extrémité du graphique tandis que ceux qui la refusent se situent au centre.

Renforcer la protection de ressources (réduction des phytosanitaires et protection de l'eau accrue) : les candidats qui souhaitent une mise en œuvre d'une interdiction de produits phytosanitaires se situent aux extrémités du graphique tandis que les candidats qui se situent au centre trouvent qu'il n'est pas nécessaire d'interdire.

Faciliter l'accès aux marchés : les candidats qui soutiennent l'accès aux marchés internationaux se situent aux extrémités tandis que les autres candidats qui combattent des accords avec les autres pays se situent au centre.

Renforcer la consommation locale et augmenter la traçabilité des produits importés : les candidats qui soutiennent cet objectif se situent aux extrémités tandis que les autres candidats estiment qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir sur cet objectif situé au centre.

Rôle de l'agriculture face au défi énergétique et climatique: les candidats qui souhaitent que l'agriculture soit active dans cet objectif se situe aux extrémités tandis que les autres candidats qui estiment qu'il n'est pas nécessaire d'être plus actif se situent au centre.

Les questionnaires ont été adressés le 9 septembre 2019 aux secrétariats des partis ou en direct pour les indépendants. Au niveau des retours des questionnaires, nous avons eu un taux de retour de 50% pour les candidats au Conseil des Etats et de 38% pour les candidats au Conseil national. Cette manière de procéder doit permettre de renseigner tout électeur sur la vision des candidats sachant que les enjeux de politique agricole se situent prioritairement au Parlement fédéral et que nous avons besoin d'une délégation cohérente de futurs parlementaires. Nous en profitons pour remercier les candidats qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, à savoir :

Candidats au Conseil des Etats et parfois au Conseil national

Mesdames Martine Docourt et Silvia Locatelli pour le PS
Madame Nathalie Schallenberger pour le PDC
Madame Céline Vara et Monsieur Fabien Fivaz pour les Verts
Messieurs Philippe Bauer et Didier Boillat pour le PLR
Monsieur Pierre Hainard pour l'UDC
Monsieur Dimitri Paratte pour Solidarités

Candidats au Conseil national uniquement

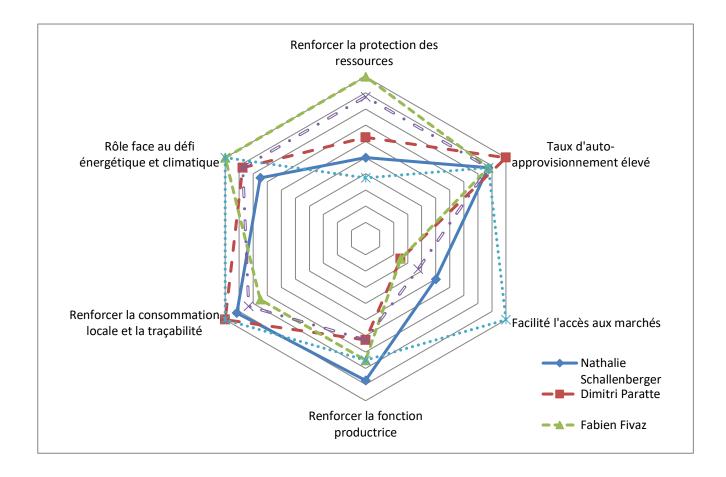
Mesdames Sandra Menoud et Sophie Rohrer et Messieurs Damien Cottier, Andreas Jurt, Quentin Di Meo et Pierre Surdez pour le PLR

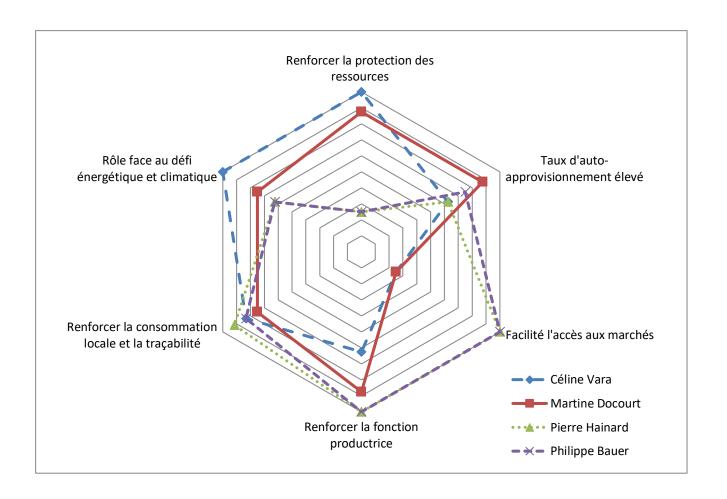
Madame Derya Dursun et Monsieur Armin Kapetanovic pour le POP

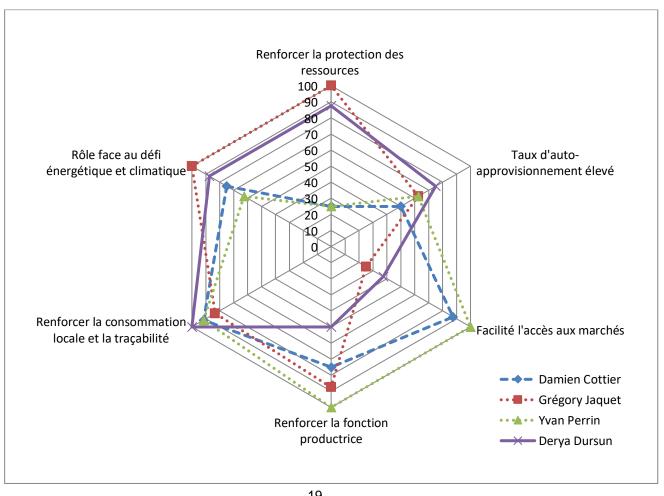
Messieurs Baptiste Hurni et Grégory Jaquet pour le PS

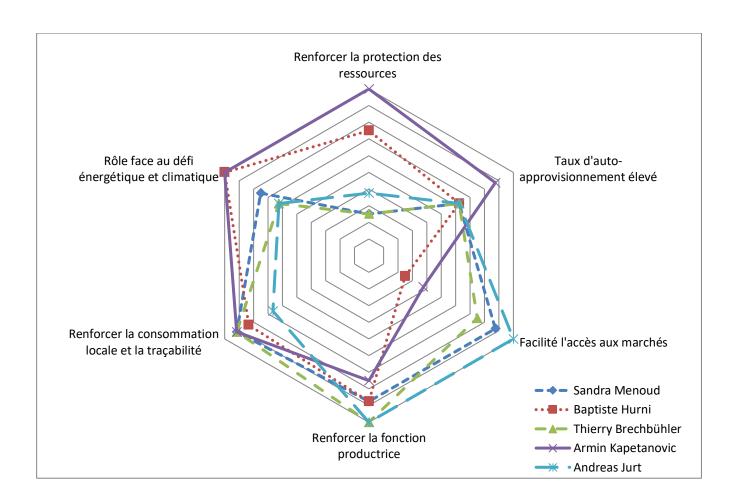
Messieurs Thierry Brechbühler, Yvan Perrin et Mikaël Dubois pour l'UDC

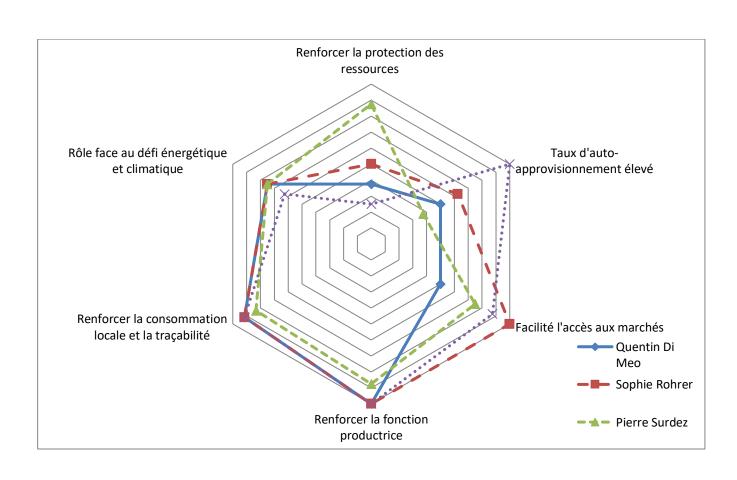
Nous vous souhaitons bonne lecture et nous restons bien entendu à disposition pour toutes questions.











2.1.1.7 Accompagnement du sinistre au Val-de-Ruz du 21 juin 2019

Dans la nuit du 21 juin 2019, les agriculteurs et les autres habitants du Val-de-Ruz ont subi un orage d'une violence incroyable. Après la constatation des dégâts et des heures de nettoyage importantes, l'heure est au bilan. La CNAV a participé au ramassage des objets qui auraient pu conduire à des dégâts dans les champs et sur les chemins agricoles, en collaboration avec le SAgr (Evologia). Dans un deuxième temps, un état de situation des chemins agricoles dégradés, des gravats accumulés dans les champs et des accotements détruits a été mené avec la commune et le SAgr. Il en est ressorti une demande de crédit urgent auprès du Canton pour que la situation des chemins agricoles et des champs ne reste pas telle une balafre dans le paysage. Le Conseil d'Etat a bien compris l'urgence de la situation pour les routes cantonales, mais aussi pour les chemins agricoles. La CNAV s'est engagée à monter les dossiers de remboursement auprès de Fonds suisse qui dédommage les dégâts causés aux éléments non assurables.

2.1.1.8 Révision partielle de plan directeur concernant les chemins pour piétons

Dans le cadre d'une consultation concernant la révision des chemins pédestres, la CNAV a été appelée afin de prendre position. Suite à la parution dans le Bulletin, passablement d'agriculteurs ont rapporté leurs craintes et soucis dans le cadre de certains tracés. La CNAV a donc pris position sur deux éléments principaux, à savoir éviter de constituer des chemins à travers les bâtiments d'exploitation agricole et éviter les emprises sur les champs à vocation de récolte de fourrage ou de culture. A noter que, globalement, des améliorations ont été proposées aussi pour différents tracés au niveau des pâturages. Pour conclure, nous avons informé le Service de tutelle que la CNAV était à disposition pour faire des propositions dans les secteurs délicats.

2.1.1.9 Crédit agricole et modification de la Loi sur la promotion de l'agriculture

Les députés neuchâtelois ont approuvé, au début octobre, trois nouveaux crédits agricoles pour un total de 32,5 millions de francs, dont 16,45 millions à charge du canton. Les nouveaux crédits d'investissement serviront à des projets d'adduction d'eau dans les fermes neuchâteloises, à des constructions rurales et à la mise en œuvre du plan d'action national de réduction des produits phytosanitaires. A cela s'ajoute des améliorations foncières et un projet de développement régional au Val-de-Ruz. Les crédits demandés vont générer des investissements totaux pour près de 84 millions de francs ce qui aboutira à des contributions fédérales pour 16,05 millions. Les trois crédits ont été acceptés sans opposition ce qui est à saluer. Nous pouvons relever le bon travail des autorités cantonales ainsi que la sensibilisation par la CNAV auprès des députés. Une partie de la députation, qui est souvent critique face à l'agriculture neuchâteloise, a salué le côté extensif de notre production. Au moment où les contraintes et les critiques pleuvent à l'encontre de notre profession, force est de constater que les élus neuchâtelois comprennent le rôle essentiel d'une occupation décentralisée, d'un maintien d'un tissu local et d'une stimulation des entreprises régionales dans les améliorations foncières et structurelles.

2.1.1.10 Intégration des émoluments déchets carnés et taxes sur les épizooties

Pour faire suite au courrier du vétérinaire cantonal relatant que le prélèvement des taxes sur les épizooties et les déchets carnés n'est plus accepté via une déduction des paiements directs, une rencontre a été organisée afin de trouver une alternative. Une possibilité étant la réalisation d'une facture par le SCAV accompagnée des frais administratifs inhérents estimés à quelques CHF 15'000.- par an. Afin de réduire ce coût, le comité a décidé d'intégrer ce prélèvement via les cotisations ANAPI. Cette manière de faire permettra non seulement une économie (abaissement de la taxe de base), mais aussi d'assurer le suivi des frais liés aux déchets carnés.

2.1.1.11 Gestion de la faune

Situation sangliers

De manière globale, 2019 a été une année moins mauvaise que 2018 en termes de dégâts. En début d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant de diminuer par la suite. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient, pour ainsi dire, que peu de présence, compte tenu des déplacements des animaux.

Au vu du nombre de dégâts en début d'année, la chasse à l'affût en dehors des forêts et en forêt a été avancée et la durée de la chasse prolongée jusqu'à fin janvier. De plus, des postes de type "miradors" ont été installés dans les secteurs sensibles (Creux-du-Van) et la réserve des Jordans a été ouverte à la chasse durant plusieurs semaines.

En 2019, 176 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit une légère diminution des effectifs depuis 2018. Finalement, durant la chasse, c'est plus de 250 sangliers qui ont été tirés. A noter encore que le nombre de bêtes abattues par le service (13 animaux) est en forte baisse par rapport aux autres années.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont près de 130 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et les pertes financières. Le soutien de CHF 275.-/ha représente un investissement global de CHF 35'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2019 se sont montés à quelque CHF 170'552.-. Le budget de l'Etat a été plus proche de la réalité que l'année 2014. Cependant, la nécessité de réguler les effectifs de sangliers, mais aussi de limiter les dégâts, sont toujours d'actualité dans le canton.

Statistique gestion sangliers:

Années	2003	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	164	153	156	163	185	176
Sangliers abattus	160	109	153	168	348	184	247
Sangliers abattus par le Service	21	2	49	127	61	42	13
Total sangliers abattus	181	145	202	295	409	226	260
Soutien aux mesures de prévention agricole	1	CHF 30'201	CHF 27'273	CHF 31'030	CHF 39'693	CHF 47'627	CHF 35'000
Dédommagements à l'agriculture	CHF 273'000	CHF 125'444	CHF 145'625	CHF 337'857	CHF 203'293	CHF 261'654	CHF 135'552
Nbre de cas de dégâts	329 cas	142 cas	129 cas	222 cas	195 cas	179 cas	121 cas
Dédommagement par cas	CHF 830	CHF 883	CHF 1'128	CHF 1'522	CHF 1'043	CHF1'462 	CHF 1'120

Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par CHF 3.- par paire de pattes présentée. A noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistiques cantonales sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2008/09	44	363	-	407
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299	-	310
2015/16	48	283	-	331
2016/17	29	236	-	265
2017/18	43	197	-	240
2018/19	25	80	-	105
2019/20	30	85	2	117

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

2.1.2 Mandats et prestations

2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous donner quelques informations au niveau des activités 2019. Cette année, le conseil d'administration a vécu une année stable au sein du conseil, cependant nous avons dû prendre acte du départ d'une collaboratrice au sein de l'équipe.

Notre société, forte de 20 ans d'existence, a vécu une année de départ d'une collaboratrice qui a souhaité profiter d'une opportunité professionnelle lui permettant d'exercer certaines nouvelles tâches. Afin de palier son départ, une collaboratrice de la CNAV a souhaité prendre un taux d'activité au sein de la fiduciaire en début d'année 2020. Actuellement, la fiduciaire a retrouvé son rythme de croisière depuis peu. Au niveau statutaire, les deux anciens actionnaires (ANAPI et Prolait) ont vendu leur action à la CNAV conduisant à la constitution d'un seul actionnaire pour la société. La volonté des deux associations était d'accorder ces moyens financiers à des tâches spécifiques et non à une vision de placement financier.

Au niveau financier, le chiffre d'affaires de l'entreprise a dépassé la barre des CHF 650'000.-, ce qui est bien entendu nécessaire afin de faire face aux charges. Un magnifique résultat qui permet d'avoir doublé le chiffre en moins de 20 ans. Une année 2019 intense dont le conseil d'administration a pris note et il en profite pour souligner l'engagement des collaborateurs et les en remercier.

Le défi du conseil d'administration est dans la préparation des départs prévus prochainement de deux collaborateurs qui atteindront le droit à la retraite. Les deux prochaines années seront donc marquées par un renouvellement du personnel.

Pour conclure, je remercie nos actionnaires pour leur confiance, les collaborateurs de Cofida SA pour leur engagement et je profite aussi de remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.

Les types et le nombre de comptabilités agricoles traitées par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Agro-Twin	30	232	220	218	210	191	161
Fisca-Light	34	48	47	39	38	36	34
Win-Biz + A.T Win		67	92	104	116	149	169
Manuelle	70	57	56	52	47	45	47
Autres		8	6	12	18	26	15
Total	284	412	421	425	429	447	426

Déclarations d'impôts	278	802	867	895	913	971	1010
Défense de dossiers	239	89	57	39	61	56	56

2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur de la CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vignerons (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vignerons-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâteloises.

En 2019, l'IVN s'est réunie à 5 reprises. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2019 (voir ci-après).
- Décisions pour la vendange 2019 :
 - Quotas de production AOC à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
 - Quotas de production AOC à 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
 - Maintien du prix indicatif à CHF 5.20/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
 - Reconduction du prix à CHF 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC.
- Assemblée constitutive de la nouvelle formule
- Etude d'une nouvelle échelle de paiement
- Application marge de tolérance de 100 gr
- Refus du projet AOP

Stocks et consommations au 31 décembre 2019

Catégories	2000	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rouges + rosés								
Stocks 01.01.	20'631	22'597	17'276	19'585	21'715	26'008	24'809	27'970
Récolte	13'966	8'032	17'345	15'839	20'642	16'405	19'984	17'855
Disponibilités	34'597	30'629	34'621	35'424	42'357	42'413	44'793	45'825
Stocks 31.12.	20'200	17'276	19'585	21'715	26'008	24'809	27'970	28'363
Consommation	14'397	13'353	15'036	13'709	16'349	17'604	16'823	17'463
Mois	16.84	15.53	15.63	19.01	19.09	16.91	20.0	19.5

Blancs + autres								
Stocks 01.01.	32'430	19'573	13'150	14'047	14'952	16'724	14'193	16'217
Récolte	20'972	5'819	12'157	12'959	15'531	12'349	15'377	13'856
Disponibilités	53'402	25'392	25'307	27'006	30'483	29'073	29'570	30'073
Stocks 31.12.	31'519	13'150	14'047	14'952	16'724	14'193	16'217	16'399
Consommation	21'883	12'242	11'260	12'054	14'966	14'880	13'353	13'673
Mois	17.28	12.89	14.97	14.88	14.15	11.45	14.6	14.4
Consommation totale	36'279	25'595	26'296	25'763	30'642	32'484	30'176	31'136

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2019 totalisaient 4.5 millions de litres. On observe une augmentation par rapport à 2018, due à une récolte de Pinot noir et de Chasselas plus importante. La consommation de blanc se contracte un peu cependant la consommation de rouge et de rosé est supérieure à la moyenne décennale (+5%) alors que la consommation de blanc est inférieure de 10 % par rapport à la moyenne décennale. Globalement la consommation totale s'établit à 31'136 hl ce qui démontre un léger mieux dans l'écoulement du blanc.

Sélection des vins de Neuchâtel 2019

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2019 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Laetitia Balossi (CNAV), M. Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale s'est déroulée les 22, 23 et 24 mai 2019 au Mycorama à Cernier. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts) et La Gerle d'Or (sélection des vingt encavages participants).

En chiffres, 40 encavages ont présenté 306 vins, soit 61 Chasselas, 40 Œil-de-Perdrix et 6 Perdrix Blanche, 43 Pinot Noir classiques et 38 Pinot Noir élevés en barrique, 30 Chardonnay, 19 Pinot gris, 22 Autres cépages et assemblages blancs, 26 Autres cépages et assemblages rouges, 9 vins mousseux et 12 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2019 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : Domaine Brunner, Olivier Brunner, Bevaix

Le prix «Excellence» a, lui, été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

Prix « Excellence » Chasselas

Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann à Cressier, Chasselas 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix

Domaine Brunner, Olivier Brunner à Bevaix, Œil de Perdrix 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Noir

Cave et Distillerie de la Ruelle, Daniel Beyeler à Auvernier, Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique

Les Caves de la Béroche, Caleb Grob à Saint-Aubin, Pinot Noir Barrique 2015 Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chardonnav

Lavanchy Vins, Florian Billod à Neuchâtel, Chardonnay 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Chardonnay barrique

Caves du Château d'Auvernier à Auvernier, Chardonnay barrique 2017, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Pinot Gris

Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann à Cressier, Pinot Gris 2018, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Spécialités blanches

Cave des Coteaux, Janine Schaer à Boudry, Riesling-Sylvaner 2018, Terra Ancestra, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Spécialités rouges

Les Caves du Prieuré de Cormondrèche, Claude-Eric Maire, Élixir du Prieur 2016, Assemblages de cépages rouges, Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Vin doux

Domaine de la Maison Carrée, J-D. et Alexandre Perrochet à Auvernier, Flétri, Blanc liquoreux 2016. Neuchâtel AOC. Neuchâtel AOC

Prix « Excellence » Vin Mousseux

Caves Mauler, Jean-Marie Mauler à Môtiers, Mauler Brut Vintage 2011, Neuchâtel AOC

Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
	Neuchâtel Sur le chemin 2018, Neuchâtel AOC
Cave des Coteaux – Boudry	Œil de Perdrix 2018, Terra Ancestra, Neuchâtel AOC
,	En Tsano 2016, Pinot Noir, Neuchâtel AOC
	Pinot Gris 2018, Terra Ancestra, Neuchâtel AOC
	Blanc Béroche 2018, Neuchâtel AOC
Les Caves de la Béroche - Saint-Aubin	Pinot Gris 2018, Neuchâtel AOC
	Blanc de Noir 2018, Neuchâtel AOC
	Manoir Saint Roch 2015, Neuchâtel AOC
	Le Charmeur 2018, Neuchâtel AOC
Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann - Cressier	Chardonnay 2018, Neuchâtel AOC
	Les Cloux Pinot Noir barrique 2017, Neuchâtel AOC
	Cordon Bleu 2018, Neuchâtel AOC
Caves Châtenay-Bouvier SA - Boudry	Bouvier Brut 2015, Neuchâtel AOC
	Bouvier Brut, Neuchâtel AOC
	Pinot Noir d'Auvernier 2016, Neuchâtel AOC, Auvernier
Domaine de la Maison Carrée, Jean-Denis et Alexandre Perrochet - Auvernier	Pinot Noir d'Hauterive 2017, Neuchâtel AOC, Hauterive
	Pinot Noir d'Auvernier Le Lerin 2017, Neuchâtel AOC, Auvernier
	Champréveyres 2018, Neuchâtel AOC
Alain Gerber – Hauterive	Œil de Perdrix 2018, Neuchâtel AOC
	Hauterive Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC

	1			
	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC			
Domaine Brunner – Bevaix	Emeraude, Pinot Noir barrique 2017, Neuchâtel AOC			
Domaine de Montmollin, B. et R. de Montmollin –	Non Filtré 2018, Neuchâtel AOC			
Auvernier	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC			
Les Caves du Prieuré de Cormondrèche –	Œil de Perdrix 2018, Neuchâtel AOC			
Cormondrèche	Élixir du Prieur 2017, assemblage de cépages blancs, Neuchâtel AOC			
Lavanchy Vinc. Florian Billod Mouchâtol	Neuchâtel Non Filtré 2018, Neuchâtel AOC			
Lavanchy Vins, Florian Billod - Neuchâtel	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC			
	Neuchâtel Chasselas 2018, Neuchâtel AOC			
Domaine Angelrath - Le Landeron	Larmes de Pinot Noir barrique 2015, Neuchâtel AOC			
Course du Château d'Auremaian Auremaian	Œil de Perdrix 2018, Neuchâtel AOC			
Caves du Château d'Auvernier - Auvernier	Pinot Noir Les Grand'Vignes 2016, Neuchâtel AOC, Auvernier			
Domaine Grisoni - Cressier	Les Moussières 2018 Œil de Perdrix, Neuchâtel AOC			
	Chardonnay Vieilles Vignes 2018, Neuchâtel AOC			
Caves de Chambleau, Louis-Philippe Burgat –	Pinot Noir 2017, Neuchâtel AOC			
Colombier	Pinot Gris 2018, Neuchâtel AOC			
Nicolat Vina Damaina das Baligas Bayaiy	Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC			
Nicolet Vins, Domaine des Balises - Bevaix	Excellence 2017, Pinot Noir, Neuchâtel AOC			
Domaine Saint-Sébaste, Jean-Pierre Kuntzer -	Saint-Sébaste Sélection 2018, Demeter, Neuchâtel AOC			
Saint-Blaise	Saint-Sébaste, Chardonnay Réserve 2017, Neuchâtel AOC			
Cave bio Christian Rossel - Hauterive	Neuchâtel Non Fitré en biodynamie 2018, Neuchâtel AOC			
Vins Keller – Vaumarcus	Abbaye de Bevaix 2018, Neuchâtel AOC			
Domaine Bouvet – Jabloir, Dimitri et Alexandre Collomb – Auvernier	Vendanges tardives, Collection signature 2017, Neuchâtel AOC, Auvernier			
Cave du Cep, Jacques Felix - Cortaillod	Pinot Noir 2018, Neuchâtel AOC			
Station viticole cantonale - Auvernier	Les Clos, Pinot Noir élevé en barrique 2016, Neuchâtel AOC, Auvernier			

2.1.2.3 Commission AOC

En 2019, deux séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (3 juillet et 7 novembre 2019). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 10 décembre 2019 pour faire le bilan de l'exercice 2019.

Bilan des dégustations AOC de 2015 à 2019 :

Considérants	2015	2016	2017	2018	2019
Encavages avec prélèvements	27	27	33	21	26
Commerces et manifestations avec prélèvements	-	-	1	3	0
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	19	21	25	20	18
Œil-de-Perdrix prélevés	21	22	28	20	23
Pinots noirs prélevés	15	23	25	20	19
Spécialités prélevées	12	8	14	5	10
Total vins prélevés et dégustés	55	74	92	65	70
Vins admis	48	68	86	61	59
Vins admis avec réserves	5	5	4	3	8
Vins refusés	2	1	2	1	3
Part de vins refusés	3.64 %	1 %	2.33 %	1.5 %	4.28%
Encavage soumis à l'agrément	-	-	1	-	-
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vignerons qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur, et ce selon un concept de développement durable. Les contrôles PER et certificats sont mandatés à l'ANAPI qui est accréditée ISO 17020.

M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par MM. Johannes Rösti et Aurèle Jobin de la Station viticole cantonale. Par convention, la CNAV est mandatée pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. L'effectif de l'organisation est de 81 membres : 50 sur Neuchâtel, 15 sur Vaud, 13 sur Fribourg et 3 sur Berne. De plus, elle contrôle par mandat quelques exploitations non-membres, ainsi que, en sous-traitance de l'AFAPI, la partie viticole d'exploitations mixtes (agricole-viticole) fribourgeoises.

En 2019, le comité PI Région 3 Lacs est constitué des personnes suivantes : MM. Boris Keller, Yann Vanvlaenderen, Olivier Brunner, Claude Auberson, Fredi Marolf, Gilles Pierrehumbert et Claude Besson.

Les statistiques de contrôle 2019 se présentent comme suit :

Considérants	2016	2017	2018	2019
Contrôles effectués	35	30	29	26
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	5	3	0	5
Certificats Vitiswiss décernés	18	17	14	14
Refus du certificat Vitiswiss	2	0	0	0

2.1.2.5 ANAPI

Accréditation

L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations cantonales de contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne.

Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, les OCC ont décidé en 2012 de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en 2016. A partir du 1^{er} août 2016, l'ANAPI est accréditée individuellement et la FOCAA reste un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

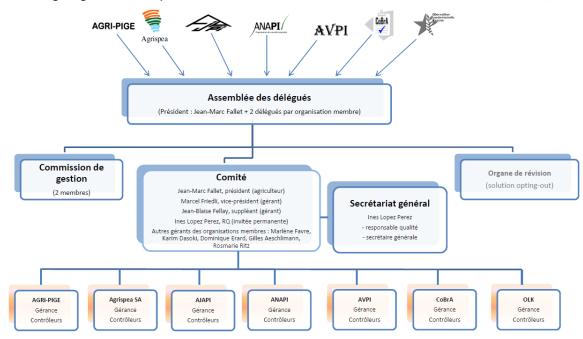
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et les documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé, effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de sept membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE);
- L'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'Association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA);
- Oberwalliser Bauern, Visp (BVO):
- Agrispea SA, San Antonino.

Voici l'organigramme simplifié :



Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit deux fois par an. MM. Patrick Vaudroz (Sagr) et Quentin Morel sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA).

Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (ordonnance sur la protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1^{er} septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de deux personnes de la CNAV (MM. Marc Frutschi et Yann Huguelit), 2 personnes du Sagr (MM. Pierre-Ivan Guyot et Patrick Vaudroz) et M. Quentin Morel de l'ANAPI. Marc Frutschi a démissionné de ses fonctions et sera remplacé par Christophe Barras. En 2019, cette séance a eu lieu le 16 décembre afin de statuer sur sept cas litigieux.

Comité - Commission de contrôle - Assemblée générale

Le comité s'est réuni à trois reprises (février, juin, décembre). La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et septembre) pour traiter des dossiers présentant des non-conformités.

Suite à la pandémie du virus COVID-19 l'assemblée générale a été annulée. Cette dernière sera faite par correspondance courant septembre 2020.

Statistiques de contrôles agricoles (sans viticulture : voir 2.1.2.4)

Considérants	2016	2017	2018	2019
Nbre d'exploitations inscrites PER	615	597	589	567
Nbre de contrôles PER sur le terrain	181	154	165	158
Part	29 %	26 %	28 %	28 %
Exploitations non conformes PER	30	29	46	32
Part	8 %	8 %	28 %	20 %
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	554	543	510	512
Part des exploitations PER	90 %	91 %	87 %	90 %
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	174	144	131	156
Part	31 %	27 %	26 %	30 %
Exploitations non conformes SST/SRPA	15	17	14	21
Part	9 %	12 %	11 %	13 %
Nbre de contrôles AO	189	129	133	232
Nbre de contrôles IP-Suisse base	71	52	50	88
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	6	26	14	8
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	53	42	68	70
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	0	11	1	4
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	44	31	24	65
Nbre de contrôles IP-Suisse lait Migros	0	0	0	45
AOP Gruyère	66	35	51	26
Montagne et alpage	-	8	34	18
Autres (IPG / FM / 62 a)	6	4	6	12
Nbre de contrôles Suisse-Garantie	26	45	18	28
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	85	47	47	81
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	200	188	175	189

2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2019, 24 marchés de bétail surveillés ont été organisés à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel. Quelque 2'952 bêtes ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel.

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 123 bêtes. Notons que 4 marchés ont eu plus de 150 bêtes (153 (2x), 188 et 212). 6 marchés ont eu un apport de moins de 100 bêtes (50, 65, 93, 94 et 97 (2x)). La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence est en hausse (174 bêtes au total, soit +11).

La qualité du bétail commercialisé en 2019 : 167 bêtes classifiées en "C" (+5). La diminution de la catégorie "X" passant de 831 bêtes en 2018 à 757 en 2019. A noter qu'il n'y a aucune bête hors taxe (-2).

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 24 marchés des Ponts-de-Martel à CHF 140.25/bête. Pour les vaches, celle-ci a été de CHF 199.04/bête. Ceci représente une surenchère totale de CHF 424'851.84. La valeur bouchère nette des bêtes est plus haute que l'an passé avec une moyenne de CHF 2'158.75.

Statistiques des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre bêtes vendues	3'124	3'514	3'539	3'251	2'949
"Usage personnel"	12	11	7	5	3
Nbre bêtes totales	3'136	3'525	3'546	3'256	2'952
Valeur totale des ventes en millions	6.7	7.7	8	6.9	6.4
Nbre détenteurs	296	293	282	257	239
Enchère moy. par bête	CHF 165.90	CHF 202.65	CHF 193.85	CHF 161.08	CHF 140.25
Subvention allouée en CHF	180'000	175'000	155'000	140'000	110'000
Bêtes avec subvention	2'663	3'116	3'148	2'870	2'573

L'attribution des primes de l'Etat de Neuchâtel

Dans l'ensemble, 2'573 bêtes (-297) vont finalement toucher des primes en 2019. Ce nombre comprend également les 3 bêtes en "usage personnel" (-2) ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. A noter que 553 animaux ont été commercialisées sans toucher de primes. Ce qui représente 17.69 % des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2019.

Le montant total affecté aux frais de déplacement (CHF 30.-) se monte en 2019 à CHF 46'560.-L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché.

Le personnel

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2019 :

Gérance, secrétariat, convocations Mme Justine Derendinger

Suppléante Mmes Elvina Huguenin et Christelle Oppliger

Enregistrement des données Mme Anne-Pauline Montandon

Contrôles d'entrées Mme Elvina Huguenin
Pesage M. Christophe Perrin
Taxation 2 experts de Proviande

Vente MM. Tony Wieland et Philippe Jacot

Buvette Mme Aurélie Perrin

CH - Assurance bétail de boucherie

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticercose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à CHF 13.-. et pour le jeune bétail, à CHF 5.-.

Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin.

2.1.2.7 Anim'Halle

La halle agricole des Ponts-de-Martel construite en 1998 donne toujours entière satisfaction à ses membres. Les locations de la buvette sont régulières depuis de nombreuses années. Cela démontre les deux fonctions de ce bâtiment parfaitement bien assumées à savoir, la qualité professionnelle destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés de bétail et la seconde fonction destinée aux rencontres qu'elles soient familiales, privées ou les manifestations de plus grande envergure comme le bal-des-foins, le concours des taureaux ainsi que diverses autres expositions bovines ou de petits animaux.

En 2019, les marchés de bétail ont rapporté CHF 23'680.- de revenus à la société, ce qui représente près d'un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont répartis entre les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2019 est de CHF 1'770.49.

2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

L'année 2019 correspond au 5° exercice depuis la réfection de l'abattoir. Le tonnage abattu est stable avec une diminution des porcs et une légère augmentation au niveau des bovins. Les comptes sont proches de l'équilibre avec une augmentation du chiffre d'affaires.

Cependant, le comité ne se satisfait pas de ce résultat car les amortissements ne sont pas suffisants. Le comité et le responsable technique ont pour objectif d'améliorer encore le résultat. Les charges n'étant plus compressibles, une adaptation des tarifs a été nécessaire.

Au niveau de la formation continue, les employés ont reçu des cours sur l'hygiène et tous les nouveaux collaborateurs ont suivi le cours sur la protection des animaux. L'abattoir a dû faire face à des actions des antispecistes ainsi qu'à d'autres problèmes de vidéos tournées à l'insu de l'abattoir. L'abattoir a investi beaucoup de temps et d'énergie afin d'éviter des reproches dans le cadre de non-respect de la législation sur la protection des animaux ainsi que celle sur l'hygiène des denrées alimentaires. Afin de démontrer notre bonne foi, nous avons décidé d'accepter les visites de l'abattoir pendant les heures d'abattage. Un protocole a été mis en place qui permet à des groupes de trois personnes maximum, accompagnés par un responsable, d'assister au travail d'abattage dans le respect de l'hygiène et de la sécurité.

Chiffres-clés 2016 à 2019 :

Considérants	2016	2017	2018	2019
Abattages en t Poids mort	1'086	1'094	1'119	1'106
Abattages en nombre têtes	10'509	10'729	11'240	11'091
Porcs	8'849	9'203	9'695	9'360
Gros bovins, équidés	957	834	800	846
Veaux	162	144	159	139
Ovins, caprins. gibier	541	548	586	746
Chiffre d'affaires	CHF 805'680	CHF 831'102	CHF 917'644	CHF 925'386
Amortissements	CHF 139'000	CHF 140'800	CHF 137'250	CHF 62'400
Bénéfice / Pertes	CHF 228	CHF 545	CHF 225	CHF 110

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel: MM. Marc Frutschi (président), Jean-Marc Robert (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Didier Barth, Pascal Truong, Stéphane Rosselet (membres). Invités : MM. Ludovic Messerli (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable).

Nombre de coopérateurs : 500 membres, dont 88 personnes morales ou membres collectifs.

2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 1'410 jeunes ont passé une partie de leur temps libre en faisant un stage à la ferme et selon leurs évaluations, la grande majorité d'entre eux ont été très satisfaits.

C'est l'occasion de faire des rencontres enrichissantes toutes générations confondues, mentalités et cultures différentes. Cet échange est bénéfique à tous.

Une partie des jeunes nous ont confié qu'ils garderaient contact avec leur famille d'accueil et qu'ils seraient prêts à renouveler l'expérience les années prochaines.

Durant l'année 2019, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 21 jeunes dans les familles du canton, ce qui représente 390 jours de travail.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2017 à 2019 :

Considérants	2017	2018	2019
Familles neuchâteloises receveuses	8	8	9
Jeunes placés de l'extérieur	33	39	20
Origine suisse alémanique	18	26	17
Origine suisse romande	11	7	1
Origine suisse italienne	1	3	1
Origine étrangère	3	3	1
Nombre de jours de travail	610	567	385
Jeunes neuchâtelois placés au Canton NE	0	6	1
Nombre de jours de travail	0	145	5
Total placements au Canton NE	33	45	21
Total nombre de jours de travail	610	712	390
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	15	9	10
En Suisse alémanique	13	4	6
En Suisse romande	2	5	4
En Suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	0	0	0
Nombre de jours de travail	204	206	171

Nous constatons que le nombre total de placements a baissé par rapport à l'année passée. Le nombre de familles s'élève à 9. Cependant, il faut savoir que malheureusement deux familles ont dû renoncer, pour des raisons personnelles, à accueillir des jeunes. Ce qui a engendré des annulations de stages.

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Une nouvelle famille a été rencontrée en 2019.

L'objectif pour les années à venir est donc de trouver de nouvelles familles ainsi que de garder les familles actuelles.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde agricole, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

2.1.2.10 Communications de base

En 2019, deux manifestations neuchâteloises ont repris la campagne "*Proche de vous, les paysans suisses*".

Le défi lancé par les organisateurs du corso fleuri de la Fête des vendanges en choisissant le thème "insta'grappe" a été relevé avec succès! Le traditionnel char de la CNAV s'est transformé en une véritable star des réseaux sociaux sous le hashtag **#cnav**. Les participants ont joué aux paparazzis avec les perches à selfie distribuées pour l'événement. L'occasion de montrer à la population la diversité de l'agriculture neuchâteloise en toute unité. En effet, cette édition réservait une surprise : la participation de Bio-Neuchâtel qui s'est joint à la fête pour célébrer ses 25 ans. Les chemises edelweiss et les polos Bio Suisse ont paradé côte à côte, sur des rollers, avec pour slogan: **"Nous protégeons ce que nous aimons"!**

Ce magnifique résultat n'aurait pu être atteint sans le travail de tous les participants à la confection du corso et sans les fameux dahlias d'Areuse cueillis dans des conditions favorables. Nous adressons de vifs remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées, de près comme de loin, pour faire vivre notre agriculture et viticulture neuchâteloise lors du corso fleuri 2019. Il s'agit en effet d'une superbe vitrine pour l'agriculture en Ville de Neuchâtel. Chaque année l'aventure recommence et votre participation est décisive ! Un grand merci tout particulier à la famille Krebs pour la mise en œuvre et à Quentin Ducommun pour la culture des dahlias.



La CNAV a participé à Fête la terre les 24 et 25 août 2019 avec, comme thème fort, la participation à la réalisation d'un labyrinthe de tournesol entrecoupé de jeux pour les enfants. Le soleil a, lui aussi, été de la partie pour le plus grand plaisir de la multitude d'enfants qui ont pu s'adonner à la découverte de la nature. De plus, un ensemble d'animaux de la ferme a été présenté afin de rappeler les origines de la production de denrées alimentaires.



2.2 Secteur conseil & formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 14 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistiques de fréquentation des séances de janvier 2020 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	60	25	41.7 %
Chaumont & Lignières	32	12	37.5 %
Cornaux	31	13	41.9 %
Couvet + Fleurier + Rothel + Travers	71	27	38.0 %
La Chaux-de-Fonds	107	23	21.5 %
La Côte-aux-Fées	19	12	63.2 %
Le Cerneux-Péquignot	19	13	68.4 %
Le Locle + La Chaux-du-Milieu + Le Crêt-du-Locle	61	13	21.3 %
Le Pâquier	36	17	47.2 %
Les Bayards + Les Verrières	38	15	39.5 %
Les Ponts-de-Martel	57	14	24.6 %
Littoral Ouest	59	15	25.4%
Val-de-Ruz Est	35	18	51.4%
Val-de-Ruz Ouest + La Côtière	62	14	22.6%
Totaux	687	231	33.6 %

Années	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Nbre de séances	16	14	14	14	14
Nbre de participants	225	213	201	222	231
Taux participation	32.0 %	29.7 %	28.6 %	32 %	33.6 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement augmenté pour atteindre 33.60 % (32 % en 2018). Le programme des séances tenues en janvier permet de réunir un grand nombre d'agriculteurs. Les sujets traités étaient :

Gestion d'entreprise PA 2020 : Actualisations, grandes lignes de la PA 2022, suivi et inscriptions pour l'efficience des ressources, contrôles par rapport à la protection des eaux.

Production végétale: Fertilité du sol et valorisation des analyses de sol, retour sur l'essai couverts végétaux d'agro FRIJ-CNAV, nouveautés en matière de produits phytosanitaires et pulvérisation professionnelle.

Production animale : Importance de la génétique, Autonomie en protéines, Suivi depuis le tarissement jusqu'au vêlage au niveau alimentation.

Mécanisation et installation : Projet énergétique, PEIK.

2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue pour la 12^e année consécutive avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRIJ (JU/JB).

Il faut relever la bonne participation des agriculteurs neuchâtelois aux cours de l'hiver 2017/18. Ce résultat provient de cours orientés selon les besoins des praticiens et d'une relance ciblée faite par le secteur. Thématiques des cours de l'hiver 2019/20 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes) Agr. NE
NE-901	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Emilie Fragnière	14
NE-902	L'Homéopathie pour les bovins	Denis Sauthier	8
NE-903	Reprise d'exploitation	Jonathan Amstutz	18
NE-904	Se reconvertir à l'agriculture biologique	Denis Sauthier et Aloïs Cachelin	11
		Total	51

2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

Production animale Steven Siegenthaler Denis Sauthier Agriculture biologique Jonathan Amstutz Gestion **Denis Sauthier** Groupe nature et agriculture de montagne Diversification Melinda Oppliger Constructions rurales Aloïs Cachelin Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger Groupe intercantonal machines Cyril Perrenoud Forum Vulg Cyril Perrenoud

2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2018-19 s'est bien déroulée avec une classe par degré pour les 1^e et 2^e année et deux classes en 3^e année.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	62	Agri 3
	Production animale	82	Agri 3
Steven Siegenthaler	Production animale	111	Agri 2
	Production animale	88	Agri 1
	Production végétale	86	Agri 3
	Production végétale	107	Agri 2
Couril Damas and	Production végétale	70	Agri 1
Cyril Perrenoud	Mécanisation	40	Agri 3
	Projets novateurs	42	Agri 3
	Gestion transfrontalière	46	Agri 3
Maliada Onglinas	Production végétale	60	Agri 3
Melinda Oppliger	Production végétale	18	Agri 1
	Production végétale	100	Agri 3
Marc Kury	Projets novateurs	42	Agri 3
	Environnement de travail	32	Agri 3
	Mécanisation	69	Agri 3
Yann Huguelit	Environnement de travail	40	Agri 3

Alai'a Oa ah alia	Mécanisation	112	Agri 3
Aloïs Cachelin	Mécanisation	15	Agri 1
	Production animale	167	Agri 3
Armelle von Allmen	Environnement de travail	74	Agri 3
	Environnement de travail	34	Agri 3
Audrey El Hayek	Production animale	88	Agri 3
	Gestion transfrontalière	46	Agri 3
Total		1'631	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3^e année. Cette branche est composée de trois cours d'une semaine, à savoir : Bûcheronnage, Gestion transfrontalière et Projets novateurs. Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours Gestion transfrontalière (visites d'exploitations en France voisine) et Projets novateurs (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment dans un but de promotion de la profession.

De plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de 2^e année (examens partiels), à savoir un examen pratique de production animale et un examen pratique de mécanisation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens partiels et pour les examens de CFC dans le cadre de cette année 2019.

Comme chaque année, en 2019 a eu lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. Mme Melinda Oppliger, Mme Emilie Fragnière et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables du module LW02 Production fourragère. Mme Armelle Von Allmen a, quant à elle, repris la responsabilité du module du brevet de paysanne EP 07.

Mme Audrey El Hayek est chargée de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. Quatre semaines d'enseignement sont dispensées dans les différentes écoles romandes. Durant ces quatre semaines, Mme El Hayek a dispensé au total 50 périodes d'enseignement en production animale bio.

2.2.1.5 Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir huit jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, et ce en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (quatre jours en 1^{re} année et quatre jours en 2^e année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissag e	Nombre d'élèves
Frédéric Matile Marc Frutschi Armin Eigenmann Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	Septembre (2 jours)	1 ^{re}	21

Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud Marc Kury	Pulvérisateur	Mai (1 jour)	2 ^e	18
Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	Octobre (1 jour)	2 ^e	18
Marc Frutschi Jérôme Isler Von Allmen Armelle	Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1 ^{re}	21
Tony Vuilliomenet Bonjour Maxime Marc Kury	Sécurité sur l'exploitation	Avril (1 jour)	1 ^{re}	21
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	Avril (1 jour)	2 ^e	18
Siegenthaler Steven	Trafic des animaux	Juin (1 jour)	2 ^e	18

2.2.2 Gestion

Tout au long de l'année 2019 le secteur gestion a traité de nombreuses demandes de conseils. Le secteur gestion dispose de ressources humaines supplémentaires. Il est désormais composé de Mmes Armelle von Allmen, Marie-Ange Guenat (depuis le 1^{er} septembre) et Emilie Fragnière et de MM. Aloïs Cachelin, Jonathan Amstutz, Cyril Perrenoud et Yann Huguelit. A noter que tous les conseillers se consacrent aux activités de gestion à des taux d'engagement très différents variant d'environ 10 % à 100%. Bénéficiant désormais d'un bon effectif à disposition, le secteur gestion s'est doté de personnel supplémentaire pour faire face à la croissance des demandes tout en respectant des délais raisonnables.

Les conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et à la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de propriétaires privés.

Dans la continuité de l'année 2018, en 2019, le nombre d'expertises foncières a de nouveau fortement augmenté à 177 unités (+ 28% par rapport à 2018). Cela s'explique en partie en raison de l'introduction du nouveau guide fédéral d'estimation de la valeur de rendement au 1 er avril 2018. En effet, l'arrivée du nouveau guide qui remplace celui datant de 2004 était attendue, d'où le report de nombreuses demandes d'expertise durant les années précédentes. De plus, l'abandon de la réalisation d'expertise par le Service de l'agriculture (notamment lors de projet de construction) et la prudence des instituts bancaires, qui dans leur processus d'octroi de prêt hypothécaire, exigent maintenant systématiquement un rapport d'expertise de charge maximale, expliquent aussi une partie de cette croissance du nombre d'expertise. Que ce soit pour des reprises d'exploitation, des planifications de financement (augmentation de charge maximale) ou de calcul de fermage, nombreux sont les agriculteurs, les collectivités publiques ou les propriétaires privés qui désiraient bénéficier d'une augmentation de la valeur de rendement respectivement du fermage ou de la charge maximale de leur patrimoine agricole.

Avec une augmentation continue des demandes traitées de 2013 à 2015 et une diminution en 2016 et 2017, le nombre de dossiers traités est reparti à la hausse en 2018 et 2019. (index 2019 : + 22 % / 2013-2019 : + 32 %).

Ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls presque 80 % du nombre de dossiers traités.

Mise à part la forte demande pour les expertises foncières, l'année 2019 s'est traduite par une légère augmentation des demandes de budget d'exploitation par rapport à 2018. Les demandes de budget liées à des reprises d'exploitation et à des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis.

A noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser d'où le report de nombreux autres projets. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations (CE, CE partielle ou association) ainsi que les demandes à l'Aide suisse aux montagnards restent stables.

Prestations réalisées en 2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget d'exploitation	88	95	78	82	91	80	86
Variante de budget	123	117	96	101	116	90	107
Reprise d'exploitation	12	16	18	13	17	18	19
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	75	94	105	97	89	138	177
Contrat d'association	12	8	17	8	8	6	6
Contrat de communauté (partielle et complète)	13	8	8	10	2	8	8

Expertise valeur parc machines	7	5	5	9	5	7	7
Demande Aide suisse aux montagnards	43	18	19	11	12	12	12
Etude d'impact	-	3	1	2	2	3	1
Notice d'impact	-	1	2	0	0	0	1
Divers	4	7	7	8	10	4	19
Total dossiers	254	255	260	240	236	276	336

NB: Si le tableau récapitulatif mentionne 336 dossiers (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation comprend, la plupart du temps, plusieurs dossiers. Par exemple une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

Au vu de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise reste en constante mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, nécessitent des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandats nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où le recours quasi systématique des agriculteurs à des moyens de financement extraordinaires (par exemple l'Aide Suisse à la Montagne).

2.2.3 Production biologique

Le développement de l'agriculture biologique gagne en importance année après année. En 2019, onze exploitations agricoles et deux exploitations viticoles se sont reconverties à l'agriculture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaule les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser plusieurs événements durant l'année 2019 :

- Cultiver en Bio dans les écoles au printemps
- Le village Bio lors de Fête la Terre à la fin août
- Participation à la journée de vulgarisation FRIJ-CNAV avec le projet "Plus de protéines sur les fermes grâce à la luzerne"
- Corso fleuri en collaboration avec la CNAV lors de la Fête des Vendanges en septembre
- Théâtre de la Connaissance "Le Suisse trait sa vache et vit paisiblement" en novembre
- Le marché de Pierre-à-Bot à Neuchâtel à la fin du mois de novembre.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des exploitations bio.

Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre d'exploitations agricoles	51	57	62	64	66	68	72	83
Nbre d'exploitations viticoles	4	5	6	7	8	12	15	17

2.2.4 Production végétale et écologie

2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous proposons des prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de compléter leurs documents afin que leur exploitation respecte les conditions PER. La période administrative des dossiers PER s'étend de la fin janvier à la fin mars. Durant les deux dernières semaines d'avril, il est possible d'effectuer les dernières modifications du recensement.

Prestations	2008	2016	2017	2018	2019
Dossiers PER	480	422	468	497	429
Recensement structures	120	351	371	377	344
Plans de fumure	12	21	30	24	24
Analyses de sol	291	213	239	244	309
Contrôles pulvérisateurs	44	39	42	25	42

Le nombre de dossiers traités par la CNAV présente une diminution de plus de 10 % avec 429 dossiers PER et 344 dossiers de recensement des structures. Cette baisse s'explique par les exploitations qui se reconvertissent en BIO, ceci concerne environ dix exploitations pour 2019, les exploitations sans successeur reprises par des exploitations déjà existantes ou encore la formation de communautés d'exploitation ou d'associations. La CNAV traite environ 50 % de la totalité des dossiers PER.

24 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2019.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2019, 309 échantillons ont été récoltés, acheminés à Gland et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 42 machines ont été contrôlées en 2019. 29 machines, soit le 69 % ont obtenu la vignette directement. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, M. Patrick Zbinden et avec le matériel de l'Institut agricole de Grangeneuve.

2.2.4.2 Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité

L'évolution en chiffres :

Prestations	2015	2016	2017	2018	2019
SPB Qualité 2 (cumul)	1'257 ha	1'409 ha	1'647 ha	1'685 ha	1'699 ha
SPB réseaux (cumul)	3'956 ha	4'208 ha	4'471 ha	4'572 ha	4'467 ha

L'ordonnance sur la qualité écologique qui comprend le volet qualité et le volet réseau, ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de cette ordonnance, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

2.2.4.3 Volet qualité 2

Les surfaces de qualité 2 du canton de Neuchâtel sont réparties en majorité dans des pâturages boisés (730 ha, soit 43%), sur des pâturages extensifs (423 ha, soit 25%) et sur des prairies extensives (394 ha, soit 23%). Le reste est divisé en petites surfaces de prairies peu intensives, vergers, surfaces de vigne à biodiversité naturelle, haies avec bande herbeuse et surface à litière. Au niveau cantonal, l'année 2019 a vu une augmentation du nombre de parcelles inscrites pour la qualité écologique, avec 79 nouvelles demandes (contre 136 en 2018), que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne. Comme la durée des contrats qualité 2 est passée de 6 ans à 8 ans dès 2014, il n'y a pas de parcelles à renouveler en 2019 et 2020. Etant donné la faible quantité de parcelles à expertiser, la CNAV n'a pas fait d'expertises qualité 2 en 2019.

2.2.4.4 Volet réseau

Courant 2019, nous avons été actifs au travers des expertises sur le terrain pour des nouvelles parcelles inscrites et par la coordination via les comités.

Ecoréseau	Année début	ebut participant au réseau projet		NB d'exploitations avec SPB dans le périmètre du projet
Val-de-Ruz	2001	83	386	113
Enges-Lignières	2009	31	122	36
Les Recrettes	2010	2	22	6
Le Pâquier	2011	32	137	50
Chaumont	2012	12	139	16
Les Verrières-	2012	37	333	47
Bayards				
Creux-du-Van	2012	24	85	32
Vallée de La Brévine	2014	97	740	144
La Chaux-de-Fonds	2014	93	539	121
Val-de-Travers	2014	40	219	69
Montagne-de-Travers	2014	29	117	48
La Béroche	2014	42	188	52
Entre-2-Lacs	2015	44	265	60
Littoral ouest	2015	60	331	85
La Sagne & Les Ponts	2015	80	413	135
Le Locle-Les Brenets	2015	33	169	65
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	21	140	33
La Joux-du-Plâne	2016	24	125	44
Totaux		784*	4'470	1'156

^{*}Certaines exploitations font partie de plusieurs projets EcoRéseau. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitations que celles présentes sur le canton. Les variations annuelles du taux de participation sont en fonction des reprises/cessions de fermes dues au départ à la retraite ou cessation d'activités.

2.2.4.5 Jachères florales

La CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères florales. Le mandat comporte les points suivants : visite des jachères florales et tournantes, évaluation de la qualité et de la présence d'adventices à problèmes, appréciation de l'impact des mesures conseillées les années précédentes, conseil d'utilisation et d'amélioration, rapport individuel par parcelle à l'exploitant et rapport de synthèse au Sagr.

De 2013 à 2015, la surface des jachères dans le canton a augmenté, puis diminué à partir de 2016. En 2019, il y avait 30.07 ha de jachère sur le canton (26.72 ha de jachère florale et 3.35 ha de jachère tournante), soit une diminution de 51 ares par rapport à l'année précédente. La jachère constitue une culture supplémentaire dans le cadre du projet paysager.

Année	Surface de jachère florale et tournante
2013	26.43 ha
2014	26.70 ha
2015	36.38 ha
2016	34.08 ha
2017	31.86 ha
2018	30.58 ha
2019	30.07 ha

2.2.4.6 Projet Qualité du paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches : suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2019, l'entier du canton était couvert par des projets qualité du paysage. Des visites de terrain ont été faites dans les différents projets lorsque de nouveaux adhérents étaient intéressés à y participer.

Dès 2018, les exploitants d'estivage ont la possibilité de participer au projet qualité du paysage des estivages neuchâtelois. 59 exploitations d'estivage ont pris part au projet en 2019.

Projet Qualité du paysage	Année début	Nbre d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	82
Vallée de La Brévine	2014	105
Censière (Jura VD)	2014	5
Val-de-Travers vallon	2015	40
Le Locle - La Chaux-de-Fonds	2015	123
Enges-Lignières (Chasseral BE/NE)	2015	28
Littoral neuchâtelois	2016	122
Val-de-Travers montagne	2016	73
Vallée de La Sagne & des Ponts-de-Martel	2016	83
Chasseral NE	2016	56
Estivages neuchâtelois	2018	59
Totaux		816

^{*}Certaines exploitations font partie de plusieurs projets qualité du paysage. Cela explique le fait qu'il y ait d'avantage d'exploitations que celles présentes sur le canton. Les variations annuelles du taux de participation sont en fonction des reprises/cessions de ferme dues aux départs à la retraite ou aux cessations d'activités.

2.2.4.7 Gestion des estivages

Les cantons doivent désormais fixer les quantités d'engrais, délimiter des surfaces fertilisables et délivrer des autorisations de fumure sur les pâturages d'estivage (ordonnance sur les contributions d'estivage).

Le secteur conseil & formation a été mandaté par le Service de l'agriculture pour réaliser ces expertises.

La CNAV a pour mandat l'adaptation des charges en bétail sur les estivages. Elle doit ainsi élaborer, selon l'ordonnance, un plan d'exploitation afin d'évaluer le potentiel de rendement des surfaces de l'estivage et de déterminer la charge en bétail nécessaire pour une bonne exploitation de l'alpage.

Des conseils concernant la période de pâture, le type de bêtes adéquates à la pâture ainsi que l'apport de fumure sont également rédigés dans ce plan d'exploitation. Sur l'année 2019, aucun plan d'exploitation n'a été rédigé.

2.2.4.8 Journée AGRO-FRIJ/CNAV le 12 septembre 2019

La journée AGRO-FRIJ/CNAV s'est déroulée sur l'exploitation de David Hänni à Nods, ainsi que sur des parcelles de M. Laurent Botteron et de M. Thierry Droz. Le titre cette année était : affourager par tous les temps!

Elle s'est adressée à tous les agriculteurs des cantons de Neuchâtel, du Jura et du Jura bernois qui désirent tant approfondir leurs connaissances que découvrir de nouvelles pratiques.

Cette journée a été mise en place conjointement entre la Fondation Rurale Interjurasienne (FRIJ) et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). Il semblait important pour les deux organisations qui s'occupent du conseil auprès des agricultrices et agriculteurs de la région de mettre en place une manifestation d'envergure suprarégionale afin de mettre en lumière et de vulgariser les préoccupations des agricultrices et agriculteurs.

Du fait de sa topographie et de son climat, notre région (BEJUNE) est prédestinée pour la détention de bovins. Toutefois, les agriculteurs doivent composer avec des changements climatiques de plus en plus fréquents et importants. Il est dès lors impératif d'évaluer de nouvelles stratégies afin d'assurer une quantité et une qualité suffisante de fourrages non plus uniquement pour la période hivernale mais également durant l'été.

Lors de cette journée, les participants ont pu se rendre sur différents postes thématiques en lien avec les sujets suivants :

- Collection de plantes fourragères estivales
- Evaluation du risque parasitaire de vos pâtures
- Bonnes pratiques lors de la récolte des fourrages
- Processus de récolte / Stockage des fourrages

400 agriculteurs et agricultrices ont participé à la journée qui fut autant instructive que conviviale.



2.2.5 Production animale

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2019, deux expertises ont été réalisées par le secteur conseil & formation. Il s'agit d'un cas de génisses foudroyées au pâturage et d'une estimation de valeur du cheptel.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc.

Dans le secteur production animale, le secteur conseil & formation est passablement actif dans la formation des jeunes agriculteurs durant le CFC ainsi que lors de l'organisation de cours spécifiques mentionnés dans le chapitre 2.2.1.2. tout comme lors des séances de vulgarisation du mois de janvier.

2.2.6 Économie familiale et diversification

2.2.6.1 Cours de formation continue 2019/2020, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre trois nouveaux cours de formation continue. Nous avons continué notre collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours de cuisine et de mise en valeur des produits. Le troisième cours a été mis sur pied avec la collaboration du chef de cuisine, M. Yann Klauser sous la forme d'un atelier. Les participantes ont pu réaliser une entrée, un plat et un dessert, le tout aux effluves de fée verte à la Maison de l'absinthe à Môtiers.

Enseignant(e)s	Nbre cours	Thèmes	Fréquentation (personnes)
Anne-Marie Parel	2	"Les Burgers"	13
Anne-Marie Parel	2	"Biscuits de Noël, parents-enfants"	23
Yann Klauser	1	Atelier "Menu aux effluves de fée verte"	8

Nous remercions Mme Anne-Marie Parel pour sa précieuse collaboration qui nous permet de proposer des thèmes de cours intéressants.

Prestations	Hiver 2015/16	Hiver 2016/17	Hiver 2017/18	Hiver 2018/19	Hiver 2019/20
Cours UPN	7	8	7	5	3
Nbre participantes	85	83	83	30	44
Nbre participantes par cours	12.1	10.4	11.8	6	14.6

2.2.6.2 Diversification

Tourisme rural - APN

L'Association parahôtellerie neuchâteloise (APN) continue à fédérer ses quelque 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés voir sous chapitre *vente directe*).

L'Ecole à la ferme

L'Ecole à la ferme invite les classes de l'école obligatoire à venir suivre un enseignement vivant et pratique à la ferme pour se familiariser avec l'agriculture (l'élevage, les cultures, la production des aliments, l'écologie et la biodiversité). Ce sont principalement les tout-petits (1^{re} à 3^e HarmoS) qui profitent de ce programme sur Neuchâtel.

En 2019, 69 classes (1'100 élèves) se sont rendues auprès d'un de nos cinq prestataires neuchâtelois dans le cadre de l'accueil pédagogique de L'Ecole à la ferme. Il s'agit principalement de classes du canton de Neuchâtel, mais certaines sont des classes venues du Jura bernois pour vivre un moment inoubliable dans la nature des montagnes neuchâteloises.

Nous sommes heureux d'accueillir Kathleen Otz comme nouvelle prestataire. Elle a reçu sa première classe en 2019 et nous lui souhaitons beaucoup de plaisir avec cette nouvelle activité. Les prestataires actifs en 2019 sont :

- Beck Isabelle et François, Travers
- Hirschi Monika et Jean-Philippe, Le Locle
- Otz Kathleen, Les Sagnettes
- Sterchi Margrit, La Chaux-de-Fonds
- Sterchi Naomie et Pascal, La Chaux-de-Fonds

Le nombre de classes accueillies s'est stabilisé en 2019. Nous souhaitons dynamiser l'offre de l'Ecole à la ferme dans le but d'augmenter la fréquentation des classes pour les années à venir. Par ailleurs, plusieurs exploitantes neuchâteloises portent encore un intérêt à développer ce programme sur leur ferme familiale.

L'Ecole à la ferme	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de classes	83	85	90	74	96	76	68	69
Nbre de prestataires neuchâtelois	6	7	7	7	6	5	4	5

Les prestataires participent régulièrement aux rencontres cantonales, aux cours de formation continue et à diverses manifestations qui sont organisées au niveau cantonal (ou romand) comme le marché paysan organisé par Espace campagne à la Chaux-de-Fonds.

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir de former les étudiants en 2^e année de la Haute école pédagogique de la Chaux-de-Fonds ainsi que les futurs éducateurs/trices à l'activité L'Ecole à la ferme dans une exploitation.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du Service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leur engagement. La majeure partie du financement est assurée par le Service de l'agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leurs précieux soutiens.

Brunch à la ferme du 1er août 2019

Quatre exploitations neuchâteloises ont accueilli environ 1'400 convives qui ont éveillé leurs papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants étaient bien occupés, ils pouvaient s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les exploitations ayant participé au Brunch 2019 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers
- Famille Quiquerez, Domaine du Bel-Air, Le Landeron
- Famille Germann-Viscardi, La Vue-des-Alpes
- Famille Robert, Brot-Plamboz

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet événement national pour leur engagement et leurs réussites.

Mme Justine Derendinger participe à la réunion annuelle organisée par l'USP qui coordonne cette manifestation.

Vente directe

Les cours de vente directe sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, une occasion de se familiariser avec les bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et d'avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "Apéro-service" (vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA, Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer l'agence Agrisano caisse-maladie.

2.3.1 Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficulté :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

Les conseils portefeuille d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Balossi et Oppliger assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils est resté stable en 2019.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de conseils	61	28	24	16	33	55	105	105
Nbre d'assurés	298	309	319	312	317	321	322	327

2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Depuis 2019, c'est Mme Anne Challandes et M. Stéphane Rosselet qui font partie du Conseil de Fondation et du conseil d'administration du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel (sans Vaud et Genève) :

Types d'assurances	2016	2017	2018	2019	2020 (provisoire)	Evolution annuelle
Base LAMal	1'076	905	838	824	1'161	+ 40.89 %
Modèle médecin famille*	828	703*	665*	659*	920*	+ 39.60 %
Modèle contact (nouveau)	-	-	-	10*	85*	+ 850 %
Complém. Agri-Spécial	1'281	1'206	1'167	1'142	1'125	-1.48 %
Indemnités journalières	644	652	635	625	624	-0.16 %

^{*} Compris dans la base LAMal

Ces dernières années Agrisano n'a pas été épargnée par les augmentations de prime. En 2019, Agrisano a pu faire bénéficier à ses assurés d'une nouvelle diminution de prime importante et nous avons pu augmenter notre nombre d'assurés. Agrisano est maintenant devenue attractive puisque toutes les autres compagnies (Assura) ont augmenté leurs primes. Nous sommes donc heureux de pouvoir recompter parmi nos clients, une grande partie de la population agricole.

Notre modèle Agri-contact (télémédecine) remporte également un grand succès.

Durant l'année 2019, Agrisano a dû revoir à la hausse les tarifs des anciennes indemnités journalières (Agri-KtlW). Ces tarifs n'avaient pas été modifiés depuis de très nombreuses années. Malheureusement, certains clients ont choisi de ne pas conserver cette couverture. Par contre, nous avons eu 19 nouveaux contrats durant la même année.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, Agri-revenu – n'ont pas augmenté.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et de Vaud. En 2020, une nouvelle forte augmentation des primes pour ces deux cantons a provoqué de nouvelles résiliations d'assurés vaudois (de 103 assurés en 2019 à 94 assurés en 2019) et d'assurés genevois (de 23 assurés en 2019 à 21 assurés en 2020). D'autant plus qu'Agrisano ne propose pas le modèle médecin de famille dans ces deux cantons.

2.3.3 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMAL obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	245	221	225	230	235	247	255	+3.23 %
Masse salariale assurée en mio (provisoire en 2019)	24.50	24.10	10.35	10.28	10.155	10.942	9.941	- 9.148 %

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En fin d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires non soumis à l'AVS ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année suivante.

Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de CHF 20.- de l'heure pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum dans la profession est de CHF 17.07 de l'heure, auxquels il faut ajouter les vacances et les jours fériés.

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance, comme la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement ont également été établis.

Depuis 2016, il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le nouveau site internet de la CNAV (http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires). Cet outil a été entièrement revu en 2019 afin qu'il corresponde aux nouvelles exigences du canton.

Dans le but de prévenir et de diminuer les accidents dans le milieu agricole, la solution de la branche Agri-TOP, découlant de la convention signée entre AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture), permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6 508).

2.3.4 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de CHF 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de CHF 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient en fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivants :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de CHF 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'Etat de Neuchâtel.

Prestations	2015	2016	2017	2018	2019
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	2	4	2	3	5
Soutien total étatique en CHF	6'000	6'000	6'000	6'000	7'500
Cas soutenus par Agrisano	2	4	2	2	5
Soutien total Agrisano en CHF	1'800	3'600	1'800	1'800	7'500

2.3.5 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2° et du 3° pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec SwissLife.

2.3.6 Emmental assurances

Notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance Emmental. Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurance" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

2.3.7 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre trois domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 01.01.2017, de CHF 6.90 à CHF 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistiques du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution annuelle	2020 provisoire
Nbre d'assurés adultes	582	591	598	576	580	582	574	-1.37 %	570
Nbre dossiers ouverts	21	21	25	29	18	23	18		

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les quinze jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétences. En 2019, en plus des conseils téléphoniques, **18 dossiers** juridiques ont été ouverts. Il est intéressant de constater que durant les huit dernières années, les questions concernant les différents contrats dominent et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Circulation routière	1	2	3	3	2	3	1	0
Aménagement du territoire	3	0	3	0	4	2	5	0
Bail à ferme et bail à loyer	1	3	2	4	2	2	2	3
Différents contrats	3	6	8	5	7	6	3	5
Droit administratif	2	2	1	4	1	2	5	4
Assurances	3	2	0	0	5	1	3	0
Réclamations	0	2	1	1	4	1	2	0
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	0	1	0	1	0	0	0	0
Droit pénal	1	2	1	3	1	0	0	2
Droits réels	3	0	2	2	2	1	2	2
Droit de la famille	0	1	0	1	0	0	0	0
Poursuite	0	0	0	1	1	0	0	0
Dossiers ouverts durant l'année	17	21	21	25	29	18	23	18

3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2019

3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (Sagr) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

2000

2005

Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture) Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio) Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture) Nbre d'exploitations viticoles biologiques Nbre communautés totales d'exploitations Nbre communautés partielles d'exploitations SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture) Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha Nbre total de vignerons Nbre d'encavages

			_0.0	_0.0
976	923	717	710	689
915	869	664	659	637
61	54	54	51	52
34	41	68	72	83
2	4	12	15	17
45	59	58	58	58
-	13	15	15	11
36.1	37.9	46.2	47.4	45.2
49	50	46	46	46
111	99	90	89	88
508	448	335	330	328
88	79	66	66	66
55	51	44	44	44
22	23	22	22	22

2017

2018

2019

Main d'œuvre

Main d'œuvre totale

Main d'œuvre emploi à plein temps

Nbre d'encavages > 10'000 kg Nbre d'encavages > 50'000 kg

Main d'œuvre étrangère

Main d'œuvre suisse

Main d'œuvre familiale

Main d'œuvre suisse hors cadre familial

Unités de travail annuel famille

Nbre d'élèves EMTN Agri 1

Nbre d'élèves EMTN Agri 2

Nbre d'élèves EMTN Agri 3

Nombre d'apprentis viticulteurs

Nombre d'apprentis cavistes

Nombre total d'apprenants

2000	2005	2017	2018	2019
3'216	2'730	2'277	2'259	2'475
1'891	1'692	1'373	1'343	1'379
242	189	221	215	220
2'974	2'541	2'056	2'248	2'255
2'552	2'206	1'745	2'014	2'004
422	335	311	338	348
1'850	1'676	1'454	1'489	
26	17	17	16	21
26	23	17	16	18
15	23	21	25	22
3	6	9	9	1
5	5	3	4	1
75	74	67	70	63

Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière

Production laitière par producteur en kg

Surfaces	alahalas	(an ha)
Juliaces	ulubales	(c ii iia)

Terres ouvertes Surface herbagère sans pâturages attenants Pâturages attenants

Surface herbagère totale

SAU totale

Grandes cultures (en	ha)	
----------------------	-----	--

Orge d'automne

Triticale

Blé d'automne

Blé fourrager

Maïs ensilage

Betteraves fourragères

Betteraves sucrières

Pommes de terre

Colza alimentaire

Colza matières premières renouvelables

Soja

Tournesol

Pois protéagineux

Jachères florales

Jachères tournantes

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles

Prairies permanentes

Pâturages

Prairies extensives

Prairies peu intensives

Pâturages extensifs

Pâturages boisés

Cultures spéciales (en ha)

Vigne

Chasselas

Pinot noir

Spécialités et autres

Culture pommes intensive

2000/01	2005/06	2017	2018	2019
717	606	372	367	352
79'018	83'616	80'332	82'300	78'861
110'206	137'980	215'946	224'250	224'037

2000	2005	2017	2018	2019
5'197	4'609	4'215	4'146	4'231
17'335	17'757	16'961	17'050	16'845
10'367	10'419	9'416	9'432	9'403
27'702	28'176	26'377	26'482	26'248
33'644	33'497	31'275	31'302	31'160

2000	2005	2017	2018	2019
812	676	535	544	526
577	669	407	356	354
1'296	1089	1'242	1169	1'188
n.d.	140	123	125	137
629	645	715	733	755
46	33	21	23	22
33	42	62	59	83
97	60	58	59	57
176	310	444	482	452
16	28	0	2	2
28	19	27	25	31
66	69	59	49	40
72	70	121	106	93
30	38	28	27	27
27	20	4	4	3

2000	2005	2017	2018	2019
2'994	3'702	3'290	3'370	3'251
12'476	12'386	11'849	11'889	11'833
n.d.	n.d.	4'776	4'674	4'623
594	850	1'335	1'315	1'292
1'145	721	349	333	325
779	882	1'611	1'629	1'642
n.d.	n.d.	3'029	3'127	3'138

2000	2005	2017	2018	2019
604	599	606	606.4	605.6
292	229	164	161.8	157.8
263	293	332	333.5	334.4
49	77	110	111.1	113.4
23	15	5.5	5.3	5.3

Cultures spéciales (en ha)	2000	2005	2017	2018	2019
Culture poires intensive	2.2	2.1	0.7	0.7	0.7
Fruits à noyaux intensifs	9.5	9.6	4.3	3.9	3.9
Matières premières renouvelables	6.4	6.4	3.0	2.2	2.2
Pépinières	7.2	9.4	3.1	3.1	4.6
Cultures sous abri total	6.7	2.1	2.4	1.7	1.03
Hors SAU (en ha)	2000	2005	2017	2018	2019
Forêts Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs	2'226	2'388	2'120	2'120	2'135
Pâturages d'estivage	5'465	4'380	3'852	3'829	3'788
Animaux (en têtes)	2000	2005	2017	2018	2019
Détenus par des exploitations agricoles					
Vaches laitières	14'827	14'672	14'594	14'544	14'919
Autres vaches	2'121	2'665	3'324	3'309	3'326
Jeunes bovins femelles	n.d.	n.d.	17'041	17'296	16'698
Bovins mâles > 2 ans	n.d.	n.d.	299	392	324
Jeunes bovins mâles	n.d.	n.d.	5'267	5'396	5'734
Bovins total	39'637	40'386	40'525	40'937	41'001
Juments allaitantes et portantes	170	176	101	n.d.	n.d.
Autres chevaux > 30 mois	748	891	1'071	1'045	1'015
Équidés total	1'350	1'539	1'630	1'679	1'653
Moutons total	1'269	2'641	2'210	2'116	1'973
Chèvres traites	90	132	162	226	179
Caprins total	296	433	586	544	598
				• • •	
Truing diálouage	792	674	417	364	255
Truies d'élevage	-				355
Porcs à l'engrais	10'485	8'799	8'760	6'407	6'667
Porcins total	13'794	12'666	9'183	8'539	8'500
Poules pondeuses	36'230	32'418	43'896	39'619	39'619
Poulets de chair	39'325	36'175	55'772	23'648	46'299
Dindes	1'192	620	700	710	700

n.d.: non disponible

n.d.

n.d.

34

89

n.d.

Autres animaux cons. fourrage grossier

3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2018	2019
Production animale	108'043	100'342	107'951	108'940
Production laitière	65'146	60'491	61'768	61'467
Viande bovine	28'650	28'803	35'613	36'256
Viande porcine	8'234	5'269	5'279	5'950
Viande ovine et caprine	325	374	308	297
Viande de volaille	2'299	2'033	1'237	1'245
Production œufs	3'177	2'862	3'379	3'476
Production végétale	109'500	108'202	101'336	107'417
Céréales	12'340	8'059	5'624	6'269
Blé	5'127	3'518	3'500	3'800
Orge	4'469	2'348	1'200	1'393
Maïs grain	547	425	161	187
Oléagineux	1'180	1'553	1'758	1'825
Colza	777	1'249	1'508	1'549
Tournesol	298	240	137	144
Betteraves sucrières	317	343	487	563
Pommes de terre	1'424	852	1'121	1'059
Production fourragère	37'957	35'018	29'835	36'372
Maïs plante entière	2'514	2'583	2'355	2'330
Herbages	35'241	38'624	27'358	33'920
Produits maraîchers et horticoles	27'996	27'359	27'358	23'476
Légumes frais	1'851	2'336	2'048	2'020
-	26'145	25'023	25'310	21'456
Fruits	9'096	8'088	10'394	10'086
Pommes de table	578	559	131	82
Raisins	6'926	6'812	8'633	8'377
Vina	47740	40000	001740	0.014.40
Vins	17'710	19'233	23'749	23'148
Prestations de services agricoles	7'446	10'170	8'963	9'429
Transformation de produits agricoles	2'025	1'529	1'446	1'436

Indicateurs	2000	2005	2018	2019
Production agricole totale	231'823	223'590	218'251	235'553
Paiements directs à la production	59'019	67'071	79'782	79'939
Produit brut agricole cantonal	290'842	290'661	298'033	315'492
Consommations intermédiaires	146'905	150'700	150'438	156'937
Semences et plants	6'117	6'503	5'860	5'936
Energie	9'772	11'012	12'859	12'614
Engrais	3'267	4'109	4'095	4'304
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'535	2'609
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'417	4'358
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	28'223	27'427
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	26'347	32'572
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	18'501	18'627
Services agricoles	6'654	13'061	15'593	16'003
Autres biens et services	27'918	25'813	27'854	30'118
Assurances	1'375	1'499	1'993	1'960
Valeur ajoutée brute	84'918	72'890	77'423	78'616
Amortissements totaux	36'910	38'052	36'628	36'732
Amortissements équipements	20'824	22'617	21'250	21'757
Amortissements constructions	12'975	12'138	12'256	11'948
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'416	2'423
Valeur ajoutée nette	48'008	34'838	41'124	41'884
Rémunération des salariés	28'753	30'700	31'748	31'826
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	2'855	2'814
Fermages	4'934	4'594	6'026	6'277
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'115	5'079
Paiements directs à la production	59'019	67'071	78'120	79'939
Revenu net d'entreprise	67'302	58'711	75'331	75'997
Formation de capital	-8'208	-8'714	-2'781	-2'781
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)	1'850 UTA	1'676 UTA	1'489 UTA	1'503 UTA
Rémunération horaire moyenne	CHF 13	CHF 12.50	CHF 18.13	CHF 18.05

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2018. Estimation pour 2019. Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres que le volume de production augmente, que les unités de travail famille se contractent, pour un produit agricole qui est stable et une rémunération globale en augmentation. En conséquence, le revenu horaire reste stable pour atteindre un niveau modeste proche d'un salaire minimum de CHF 18.05 à l'heure, avant la prise en compte de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire démontre qu'il y a du mieux mais, en regardant les salaires comparables, on s'aperçoit que les salaires du secteur agricole restent inférieurs de 25 à 30 % par rapport aux autres professions sans tenir compte de l'investissement énorme en capital et des responsabilités.

Plus en détail, on constate une légère augmentation de 1 % des recettes liées à la production animale, alors que les recettes concernant la production de porcs et bovins augmentent de quelques pourcents la situation du marché du lait reste difficile, mais stable. Le produit des œufs et de la viande de volaille fléchissent légèrement. A noter que, depuis 19 ans, le produit brut en production animale retrouve une stabilité ces dernières années, compte tenu du développement d'ateliers volaille et œufs.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font augmenter les résultats et notamment une forte augmentation de 15% pour les betteraves sucrières. En 19 ans, nous avons perdu 2 millions, notamment par la baisse liée au prix du produit. En viticulture, les reliquats de la grêle de 2013 sont derrière et on retrouve une situation stabilisée avec la reprise de part de marché. Le produit des céréales est meilleur compte tenu des rendements physiques liés à une meilleure situation que 2018. Au final, le produit brut de la production végétale atteint CHF 107 millions conduisant à une valeur plus basse proche des années antérieures définitives.

Le produit brut agricole neuchâtelois 2019 se situe à CHF 235 millions. En 19 ans, le produit brut agricole a augmenté de 4 millions, ce qui a été atténué, dans un premier temps, par l'augmentation des paiements directs. Ensuite, les structures neuchâteloises ont été favorisées dès 2014. Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de 6 millions sur la même période de 19 ans. L'augmentation de la consommation intermédiaire est forte notamment pour l'énergie et l'achat de fourrage suite à deux exercices d'année de sécheresse. L'agriculture subit aussi les augmentations ou les baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une augmentation dans les biens et services.

Les amortissements de quelque CHF 37 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ CHF 2 millions montre néanmoins une légère décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Ce qui confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture a légèrement augmenté depuis 2000 et est tendanciellement en augmentation ces deux dernières années. Dès lors, le revenu net d'entreprise de CHF 75 millions est lié encore une fois au soutien étatique, ce qui démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est améliorée, passant de CHF 13.- à l'heure en 2000 à CHF 18.05 en 2019.

Par ailleurs, les CHF 75 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 689 exploitations, il s'agit en moyenne de CHF 110'300.- de revenu agricole. Ce revenu par exploitation permet un revenu du travail de la famille de CHF 50'563.- par unité de travail famille ou CHF 4'213.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une part importante des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou font appel à des revenus hors activité agricole.

3.3 Commentaires par branches

3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

Economie laitière suisse en 2019

L'année 2019 a été synonyme de stabilité pour le marché laitier. Les prix aux producteurs ont très peu bougé jusqu'à septembre, date de l'introduction du supplément « durabilité » de 3 ct./kg pour le label « swissmilkgreen ». L'offre en lait bio a fortement augmenté dès la fin de l'année ; une liste d'attente a été mise en place (5 à 12 mois). Pendant ce temps, les exploitations bio concernées doivent livrer dans le canal traditionnel. Le prix des vaches de réforme a augmenté de manière significative dès la fin de l'hiver pour se maintenir encore à CHF 8,20/kg poids mort (qualité T3).

Sur le plan météorologique, l'année 2019 a connu deux grosses vagues de chaleur. Grâce aux précipitations très locales, et parfois violentes, l'agriculture a échappé à une forte sécheresse contrairement à la situation de 2018. La récolte de foins est très variable selon les régions. Les importations de foins se sont stabilisées.

Interprofession du Gruyère

Le Gruyère a vécu une année 2019 formidable. Les stocks se sont maintenus à un niveau très sain. Il a même manqué régulièrement des fromages dans les segments de plus de 8 mois de maturation. Malgré cela, l'ambiance dans les instances dirigeantes est restée très tendue. L'IPG a ressenti une forte pression du projet de durabilité de la filière du lait de centrale (tapis vert de l'IPlait). Fin 2019, un consultant externe (Triesse/Gressard) a été engagé afin d'interroger producteurs, fromagers et affineurs sur le terrain.

Les représentants des producteurs au comité de l'IPG ont continué, avec l'aide externe de M. J. Chavaz, leur travail pour définir la notion de durabilité de la production du lait de Gruyère. Les délégués producteurs de l'IPG ont pris connaissance à plusieurs reprises de l'avancement du projet : 2 avril, 29 avril, 3 juin et 19 novembre. Celui-ci a été présenté au comité IPG en mai 2019. Il a fallu plusieurs mois à ce dernier pour digérer les propositions dont le but est d'éviter de fixer des limites arbitraires au profit de facteurs évolutifs dans les domaines du bien-être animal, de l'affouragement du bétail, de l'utilisation des ressources naturelles, ceci avec des exploitations familiales encadrant l'automatisation et le lien structurel avec la fromagerie.

Face à l'abandon du décaillage automatique dès la saison 2019, huit alpages ont fait appel à Prolait pour les soutenir dans l'obtention d'une correction du guide des bonnes pratiques approuvées pourtant en 2016. L'IPG a accordé un sursis d'un an ; la majorité des alpages étant favorable au travail artisanal. Prolait a organisé en juin, en coordination avec l'IPG, une séance d'information destinée à l'ensemble des sociétés de fromageries neuchâteloises et leur fromager pour coordonner l'évolution des quantités bio. Avec un budget de plus de 28 millions de francs dont l'essentiel des recettes est constitué des contributions des affineurs, l'IPG a pu reconstituer ses réserves mises à mal suite à la restriction de 2016-17. Le marketing et le soutien de la qualité sont les principales dépenses de l'IPG. A son assemblée du 13 juin 2019, l'IPG, outre les questions financières, a décidé d'autoriser officiellement le distributeur automatique de concentré (DAC) ainsi que l'automatisation de la préparation et la distribution de fourrage (qualité irréprochable). Le président, M. Oswald Kessler, a été nommé pour un nouveau mandat de 3 ans. Le comité a été renommé pour une nouvelle période.

En juillet, à la demande de plusieurs producteurs-trices, a eu lieu une rencontre entre les responsables de l'IPG, Prométerre et Prolait. Il a été fait état du malaise vécu par les producteurs quant aux exigences toujours plus nombreuses appliquées et à la manière de communiquer.

A noter que l'IPG exige dès juin 2019 que la livraison du lait du soir et du matin consécutifs se fasse pour l'ensemble des deux traites dans une seule et unique fromagerie conformément au cahier des charges. Les producteurs qui ne pourraient pas le faire doivent s'adapter de suite ou vont être contactés. D'autre part, la litière 100% sur sable est à l'étude mais pas encore autorisée. Il est interdit de détenir des descendants de clones dans les troupeaux.

Le comité de l'IPG a nommé ses commissions. Pour Prolait, les représentants sont les suivants :

Alpages: Pittet Jean-Claude, Humbert Olivier et Rochat Bernard;

• Bio: El-Hayek Antoine, Hockenjos Christian et Thubert Fabien;

Marketing : Roch Didier ;Qualité : Botteron Romane ;Planification : Botteron Romane.

Lors de son assemblée du 21 novembre 2019 à Pringy, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- De maintenir les quantités des producteurs à 100% de production en 2020;
- D'augmenter le volume de production bio de 168 t dès 2020 (dont env. 100 t pour la région Prolait) ;
- D'accepter une nouvelle production bio d'env. 1,5 mio kg à Châtel-St-Denis dès 2021 ;
- D'intégrer un nouvel alpage Riggisalp pour 8 t ;
- De régulariser les quantités de production des fromageries satellites de Steinen et Hinterberg (+ 145 t en traditionnel) ;
- De prévoir l'investissement de 4,5 mio CHF pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour l'IPG dans le cadre du projet de la Maison du Gruyère.

Les mesures de réduction de quantités pour qualité insuffisante ont été reconduites. Quatre fromageries sont concernées dans la région de Prolait (5% de restriction).

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantité (t)	29'068	29'872	29'833	29'049	26'780	29'513	30'099	30'650*
Evolution	+0,4 %	+2,7 %	-	-2,6 %	-7.8 %	+10.2 %	+2.0 %	+1.8 %

Source: IPG, Pringy / * estimation

Les prix au marché surveillé des Ponts-de-Martel

Le tableau ci-dessous traduit la situation des prix moyens (en CHF au poids vif) obtenus par animal de diverses catégories représentatives du bétail présenté aux Ponts-de-Martel.

Catégorie Classe	2005	2016	2017	2018	2019
Jeune bétail T	1'461	1'597	1'721	1'663	1'639
Taureaux T	2'077	2'278	2'435	2'149	2'015
Génisses T	2'091	2'375	2'340	2'174	2'152
Jeunes vaches T	2'099	2'397	2'457	2'344	2'400
Vaches T	2'050	2'605	2'729	2'547	2'622
Vaches X	1'370	1'690	1'806	1'667	1'669

3.3.2 Bilan agricole en quelques mots

Source : Union Suisse des Paysans (USP et Agora)

L'agriculture a traversé une année 2019 difficile sur le plan émotionnel. Nous aurions pu en venir à penser que notre branche était responsable de tous les maux causés par l'homme. C'est démoralisant, d'où la peine que nous avons éprouvée à rester motivés et positifs. Faisons donc l'effort de garder à l'esprit que les sondages montrent à chaque fois que les familles paysannes bénéficient toujours d'une grande sympathie et de soutien dans la population. Par les temps qui courent, il est très important de pouvoir compter sur une base solide de bonne réputation et de confiance. Malgré un jugement en grande partie positif, nous restons la cible de virulentes critiques dans différents domaines, comme vous vous en êtes sans aucun doute rendu compte. Depuis que l'abondance nous a fait oublier la détresse existentielle et la faim, les attentes envers l'agriculture reflètent la manière dont la société a évolué. L'alimentation est devenue un style de vie : je suis ce que je mange.

A l'instar de la plupart des années précédentes, l'année climatologique 2019 a été marquée par des températures élevées, en particulier durant deux vagues de chaleur estivale. La situation de sécheresse connue en 2018 a cependant été évitée avec des précipitations régulières et en suffisance durant toute l'année. S'il faut noter des différences selon les régions et les types de productions, l'année 2019 a globalement été bonne.

Ainsi, en production végétale, il faut noter généralement de bons rendements pour les céréales. En revanche, pour les pommes de terre, les quantités récoltées, les teneurs plus faibles en amidon ainsi que les pertes liées à la pourriture font penser qu'il ne sera pas possible de répondre aux besoins de l'industrie. La situation est semblable pour les betteraves sucrières qui ont pu remonter quelque peu la pente après une année 2018 très compliquée mais qui, avec environ 240'000 tonnes récoltées, ne pourra pas couvrir la demande.

En arboriculture, l'année a été marquée par la présence marquée de la punaise diabolique qui a endommagé environ 20 % des cultures. Enfin, après une année 2018 exceptionnelle en matière de quantité et de qualité, la viticulture a connu de gros problèmes liés à l'écoulement des stocks durant toute l'année. Fort heureusement, la vendange 2019 s'est avérée moins généreuse que l'année d'avant et s'est plutôt située à un rendement moyen. Au niveau de la production animale, les abattages de taureaux, de vaches, de veaux et, dans une moindre mesure, de génisses ont été en recul par rapport à 2018.

Une très légère diminution a également été observée pour les quantités de lait. Le marché du lait a, par ailleurs, été marqué en septembre par l'introduction du « tapis vert » devant permettre l'octroi de 3 centimes supplémentaires par kilo pour les producteurs. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce nouveau standard de durabilité qui représente, au niveau suisse, le premier qui soit appliqué à l'ensemble d'une branche. Pour les autres productions animales, l'année 2019 a été marquée par une diminution régulière des abattages de porcs, ce qui a globalement eu un effet positif sur les prix. De son côté, la production de volaille a continué à progresser, et ce visiblement au détriment des importations.